### Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale

### Brusselse Hoofdstedelijke Raad

Plenaire vergadering van dinsdag 30 november 1993

INHOUDSOPGAVE

### Séance plénière du mardi 30 novembre 1993

#### SOMMAIRE

### -

	Pages		Blz.
EXCUSES	297	VERONTSCHULDIGD	297
INTERPELLATION:		INTERPELLATIE:  — van de heer Moureaux aan de heer Picqué, Minis-	
<ul> <li>de M. Moureaux à M. Picqué, Ministre-Président du Gouvernement, concernant « l'interdiction de la diffusion de Télé-Bruxelles en périphérie »</li> </ul>	297	ter-Voorzitter van de Regering, betreffende «het verbod om in de randgemeenten Télé-Bruxelles uit te zenden»	297
Discussion. — Orateurs: MM. Moureaux, Simonet, Vandenbossche, Mme Huytebroeck, MM. Delathouwer, Cornelissen, Mme Willame-Boonen, MM. Cauwelier, Hasquin, Harmel, Picqué, Minisre-Président du Gouvernement	297	Bespreking. — Sprekers: de heren Moureaux, Simonet, Vandenbossche, mevrouw Huyte- broeck, de heren Delathouwer, Cornelissen, mevrouw Willame-Boonen, de heren Cauwelier, Hasquin, Harmel, Picqué, Minis- ter-Voorzitter van de Regering	297
Ordres du jour: Dépôts	311	Moties: Indieningen	311
ORDRE DES TRAVAUX	311	REGELING VAN DE WERKZAAMHEDEN	311
VOTE NOMINATIF	313	NAAMSTEMMING	313
Vote sur les ordres du jour déposés en conclusion de l'interpellation de M. Moureaux à M. Picqué, Ministre-Président du Gouvernement, concernant «l'interdiction de la diffusion de Télé-Bruxelles»	313	Stemming over de moties ingediend na aanleiding van de interpellatie van de heer Moureaux aan de heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Regering, betreffende «het verbod om in de randgemeenten Télé-Bruxelles uit te zenden»	313
QUESTIONS D'ACTUALITE:		DRINGENDE VRAGEN:	
<ul> <li>De M. de Marcken de Merken à M. Picqué, Ministre-Président du Gouvernement, sur la campagne de sensibilisation à la vocation européenne de la Région de Bruxelles-Capitale</li> </ul>	313	<ul> <li>Van de heer de Marcken de Merken aan de heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Regering, over de sensibiliseringscampagne voor de Europese roeping van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest</li> </ul>	313
— De M. Hasquin à M. Picqué, Ministre-Président du Gouvernement, sur la coordination entre les servi- ces de police de la Ville de Bruxelles et le service d'épandage de la Région	314	<ul> <li>Van de heer Hasquin aan de heer Picqué, Minister- Voorzitter van de Regering, over de coördinatie tussen de politiediensten van de Stad Brussel en de strooidienst van het Gewest</li> </ul>	314
— De Mme Nagy à M. van Eyll, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau, sur une aide régionale d'urgence aux Archives d'Architecture Moderne	314	Van mevrouw Nagy aan de heer van Eyll, Staats- secretaris toegevoegd aan de Minister belast met Huisvesting, Leefmilieu, Natuurbehoud en Water- beleid, over een dringende gewestelijke steun voor de «Archives d'Architecture Moderne»	314

# Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale — Compte rendu intégral Brusselse Hoofdstedelijke Raad — Volledig verslag

	Pages		Blz.
— De M. de Clippele à M. Gosuin, Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau, sur le contrôle de l'utilisation de la subvention accordée à la Fédération bruxelloise des Unions de Locataires	315	— Van de heer de Clippele aan de heer Gosuin, Minister belast met Huisvesting, Leefmilieu, Natuurbehoud en Waterbeleid, over de controle van het gebruik van de subsidie die aan de Brusselse Federatie van Huurdersverenigingen werd toegekend	315
<ul> <li>De M. Roelants du Vivier à M. Picqué, Ministre- Président du Gouvernement, sur un projet immobi- lier pour les institutions européennes autour de Rond-Point Schuman</li> </ul>	315	Van de heer Roelants du Vivier aan de heer Picqué,     Minister-Voorzitter van de Regering, over een vast- goedproject voor de Europese instellingen rond het Schumanverkeersplein	315
VOTES NOMINATIFS:		NAAMSTEMMINGEN:	
Votes sur l'ensemble des projets d'ordonnance et de règlement terminés et sur les motions de conformité	316	Stemmingen over het geheel van de afgehandelde ontwerpen van ordonnantie en van verordering en over de conformiteitsmoties	316
Vote sur la proposition d'ajout à l'article 9.3 du Règlement du Conseil	320	Stemming over het voorstel tot aanvulling van arti- kel 9.3 van het Reglement van de Raad	320
Vote sur la dotation du Conseil pour 1994	320	Stemming over de dotatie van de Raad voor 1994	320
Vote sur les ordres du jour déposés en conclusion de l'interpellation de M. Moureaux à M. Picqué, Ministre-Président, concernant l'interdiction de la diffusion de Télé-Bruxelles en périphérie	321	Stemming over de moties ingediend tot besluit van de interpellatie van de heer Moureaux tot de heer Picqué, Minister-Voorzitter, betreffende het verbod om in de randgemeenten Télé- Bruxelles uit te zenden	321

# PRESIDENCE DE M. POULLET, PRESIDENT VOORZITTERSCHAP VAN DE HEER POULLET, VOORZITTER

- La séance plénière est ouverte à 10 h 05.

De plenaire vergadering wordt geopend om 10 u. 05.

M. le Président. — Je déclare ouverte la séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale du 30 novembre 1993.

Ik verklaar de plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad van 30 november 1993 geopend.

#### **EXCUSES** — **VERONTSCHULDIGD**

M. le Président. — Ont demandé d'excuser leur absence : MM. Debry et Galand.

Verontschuldigen zich voor hun afwezigheid: de heren Debry en Galand.

#### INTERPELLATION — INTERPELLATIE

M. le Président. — L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Moureaux à M. Picqué, Ministre-Président.

Aan de orde is de interpellatie van de heer Moureaux tot de heer Picqué, Minister-Voorzitter.

INTERPELLATION DE M. MOUREAUX A M. PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT, CONCERNANT «L'INTERDICTION DE LA DIFFU-SION DE TELE-BRUXELLES EN PERIPHERIE»

#### Discussion

INTERPELLATIE VAN DE HEER MOUREAUX TOT DE HEER PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE REGERING, BETREFFENDE «HET VERBOD OM IN DE RANDGEMEENTEN TELE-BRUXELLES UIT TE ZENDEN»

#### Bespreking

M. le Président. — La parole est à M. Moureaux pour développer son interpellation.

M. Moureaux. — Monsieur le Président, Chers Collègues, il n'y a rien de surprenant au fait que le groupe socialiste ait le premier soulevé et fait inscrire à l'ordre du jour de notre Conseil, le problème que constitue l'interdiction de diffusion de Télé-Bruxelles dans la périphérie, puisque la défense du droit des francophones de la périphérie reste une constante de l'attitude de notre fédération bruxelloise.

Déjà, en 1987, de fructueuses négociations avaient permis de bétonner et de constitutionnaliser les facilités des francophones de la périphérie. Plus récemment, lors du délicat problème de la scission de la Province de Brabant, nous avons également veillé à la protection des droits personnels, intellectuels et culturels de ces francophones.

Désormais, empêtrés dans les contradictions créées par leur fédération nouvelle, le FDF et le PRL ont peu de temps à consacrer à ce problème d'autant que, fatalement, le grand-prêtre de l'alliance, M. Gol, a reçu des avertissements sévères du Président du VLD, lui enjoignant qu'à l'avenir un Gouvernement PRL-VLD ne pourrait être constitué si le PRL persévérait à se préoccuper de tels sujets.

C'est pourquoi, je me sens particulièrement à l'aise quand j'entends certains représentants du PRL ou du FDF déclarer à la presse que j'aurais retiré mon interpellation, que mon groupe se serait, comme d'habitude, aplati devant les Flamands, toutes formules en vogue dans le vocabulaire de certains mais qui ne correspondent guère à leur attitude profonde.

Nous n'avons pas retiré cette interpellation.

Nous ne sommes pas, nous, des professionnels de l'agitation linguistique et communautaire. Ce n'est pas pour nous amuser et créer des difficultés au sein de la majorité, pour le plaisir de soulever des problèmes entre francophones et Flamands de Bruxelles, pour créer des fractures ou des divisions, pour mettre en péril la paix communautaire, que nous interpellons aujourd'hui. Nous le faisons quand nous jugeons qu'il faut aborder franchement un problème, sans s'énerver, entre nous, en tentant de trouver des solutions entre gens bien élevés qui souhaient cimenter plutôt que détruire la paix communautaire.

Il est vrai que le Ministre flamand de la Culture a pris l'initiative d'interdire la diffusion de Télé-Bruxelles dans toute une série de communes de la périphérie où ses programmes étaient diffusés. Bien entendu, nous déplorons que d'aucuns — et le débat montrera sans doute que ce ne sont pas les Flamands de Bruxelles — n'aient pas encore compris que la défense d'une langue et d'une culture ne passe pas nécessairement par l'intolérance à l'égard d'une autre langue et d'une autre culture.

L'énervement était d'autant plus grand que deux informations tombées pratiquement le même jour avaient de quoi susciter l'émotion. Au moment même où l'on coupait le câble, se développait d'un autre côté un mécanisme permettant aux habitants de la périphérie de voir des émissions de TV-Brussel via la BRTN. Il est normal que cette information suscite des émotions quand la télévision communautaire des néerlandophones de Bruxelles — qui fonctionne avec beaucoup d'argent régional, comme Télé-Bruxelles d'ailleurs — voit son audience s'élargir au moment précis où son homologue, la télévision communautaire francophone de Bruxelles — qui a tout de même plus d'expérience et a fait ses preuves malgré de grandes difficultés — voit, elle, son audience amputée. Cette différence de traitement est non seulement inéquitable mais maladroite, injuste et profondément inacceptable.

Nous persistons à croire que les deux télévisions subventionnées par la Région doivent être traitées de manière identique et avoir la même possibilité d'être entendues à l'extérieur de la Région. Certes pas pour le plaisir d'ennuyer les gens à l'extérieur de la Région puisque seuls ceux qui ont envie d'entendre ou de regarder le feront. Mais tout simplement parce que la Région, pour ses deux Communautés et ses deux cultures a tout intérêt à promouvoir et à diffuser leurs valeurs au-delà des frontières afin de faire connaître ce que fait et ce qu'est la Région de Bruxelles.

Dans l'état actuel des choses, le Gouvernement flamand a imposé une frontière linguistique en matière de télévision, frontière qui n'existait pas auparavant. Au départ, les réseaux des télédistributeurs fonctionnaient sans aucune préoccupation de limites. Et un beau jour, on leur a dit qu'ils devaient organiser leur système de télédistribution avec des câbles «à robinet» pour pouvoir couper la diffusion des programmes exactement à la frontière linguistique. Le jour où ce système a commencé à fonctionner, le Ministre Weckx a ordonné aux télédistributeurs de couper le robinet. En réalité le Ministre de la Vlaamse Gemeenschap s'oppose à ce que la fréquence canal 36 590 Mega-Hertz, cédée par la RTBF, à Télé-Bruxelles, soit retransmise par le câble sur le territoire flamand.

Il faut se souvenir — c'est important — que se pose un problème technique.

Lorsque Télé-Bruxelles a voulu commencer à émettre, elle s'est heurtée à des difficultés au nom de la police des ondes, qui est une compétence fédérale. Le Ministre flamand des Communications de l'époque a refusé d'accorder à Télé-Bruxelles une fréquence distincte. Celle-ci a dû être obtenue en recourant à la Communauté française, via la RTBF.

On aurait pu croire que cette chaîne serait, ensuite, diffusée directement par le câble mais cela n'a pas été possible. Il a fallu que Télé-Bruxelles se dote d'un émetteur hertzien, fasse semblant d'émettre, que les télédistributeurs captent ce signal et le réinjectent sur le câble.

C'est donc à coup d'opérations assez compliquées, coûteuses techniquement quelque peu «tordues», qu'il a été possible de contourner les obstacles mis à la diffusion de Télé-Bruxelles par un certain nombre de Flamands.

Heureusement, les francophones sont peut-être plus tolérants... En effet, TV-Brussel, quant à elle, est diffusée directement par le câble — elle n'a donc pas dû franchir toutes ces étapes —, ce qui est quand même plus pratique et moins coûteux.

Il m'a semblé préférable de mener ce débat aujourd'hui plutôt que voici dix jours car je trouvais notamment qu'il fallait s'entourer d'une série d'informations, de garanties techniques, et permettre à chacun de vérifier les solutions éventuelles avec sa Communauté.

Deux solutions ont été trouvées, qui ne concernent évidemment que Télé-Bruxelles, puisque, selon les informations que j'ai recueillies, TV-Brussel ne court aucun risque. L'émission qu'elle va émettre sur la BRTN sera, à ma connaissance, diffusée via l'ensemble des câbles. Donc, la télévision bruxelloise néerlandophone pourra être regardée partout, en Flandre et en Wallonie. En revanche, le problème est réel en ce qui concerne Télé-Bruxelles, confinée au territoire des dix-neuf communes.

La première solution a notamment été évoquée à l'Assemblée de la Commission communautaire française et a été retenue à l'unanimité comme possibilité éventuelle: diffuser Télé-Bruxelles par la chaîne Sports 21 de la RTBF, au lieu de la nuire, quand cette chaîne n'a pas de match international à «se mettre sous la dent»!

Dans cette hypothèse, la question est de savoir si le Gouvernement flamand — il a en effet pris cette curieuse habitude! — ne risque pas d'ordonner aux télédistributeurs de «couper» Sports 21 au moment où cette chaîne diffuserait Télé-Bruxelles. Nous avons des raisons d'être inquiets à ce sujet car c'est déjà sur un canal de la RTBF que Télé-Bruxelles est émise. On invoque, ici, un texte qui concerne les télévisions de Communauté, encore qu'il soit assez difficile d'imaginer que Télé-Bruxelles tombe sous le coup du décret flamand...

Mes Collègues néerlandophones de la majorité m'ont invité à examiner les textes. J'ai donc lu le décret du 28 janvier 1987, du Conseil flamand relatif à la transmission de programmes sonores et télévisés sur les réseaux de radiodiffusion et de télédistribution, et relatif à l'agrément des sociétés de télévision non publiques.

Ce décret, dont je viens de lire l'intitulé intégral en français, traite, en son chapitre II, du sujet qui nous intéresse. Le point 3, § 1<sup>er</sup>, de ce décret stipule : « le distributeur est tenu de transmettre de façon simultanée, dans leur intégralité et dans un ordre impérieux, les programmes suivants, sur son réseau de radiodistribution ou de télédistribution. »

Ce point est donc particulièrement important. Je poursuis: «... les programmes sonores et télévisés des services publics de radiodiffusion de la Communauté française et de la Communauté germanophone de Belgique, pour autant qu'il est établi par l'Exécutif flamand que les programmes sonores et télévisés des services publics de radiodifussion de la Communauté flamande sont diffusés sur tous les réseaux du câble dans ces Communautés.»

La réciprocité est donc la condition de cette diffusion.

Dans la mesure où la BRTN diffuse ses programmes en Communauté française, — donc le passage qui diffusera TV-Brussel, — la condition nécessaire et suffisante est rencontrée pour que le Gouvernement flamand ne puisse ordonner de couper Télé-Bruxelles sur la chaîne Sports 21 lorsqu'elle diffusera ses programmes au lieu de la mire.

Bien entendu, j'attends que le Ministre-Président confirme qu'il mettra en œuvre tous les moyens dont il dispose pour aller dans le sens de cette solution.

Ce débat étant ouvert à tout le monde — grâce à l'initiative du groupe socialiste — et notamment à nos Collègues néerlandophones de la majorité et de l'opposition, j'aimerais entendre dire — et je crois que M. Harmel le souhaite également — que vous êtes d'accord sur cette interprétation des textes du décret du Conseil flamand.

Une autre solution existe, celle de la diffusion par voie hertzienne. Elle consiste à assurer une réception de Télé-Bruxelles par des antennes dites domestiques. Elle impose un certain nombre d'aménagements techniques. Bien entendu, l'émetteur actuel a comme objet essentiel d'atteindre les télédistributeurs, lesquels disposent de tous les moyens perfectionnés pour capter un signal, même faible. Il n'y a donc pas de problème, mais, pour poursuivre dans cette voie, des problèmes de site d'émission et de captation se posent. En effet, l'antenne de Télé-Bruxelles est actuellement entourée d'obstacles proches formant des écrans importants, qui rendent le site d'émission impropre à assurer une véritable couverture hertzienne en direction des communes intéressées. Pour contourner cette difficulté, il faudrait disposer d'un site dégagé et élevé. A cet effet, les immeubles-tours construits le long de la petite ceinture dans le haut de la ville pourraient être utilisés. Ainsi, par exemple, la tour de la Cité administrative serait tout à fait adéquate. Cet endroit, utilisé par la RTBF, conviendrait particulièrement à Télé-Bruxelles pour y placer son antenne et émettre au-delà des 19 communes. Cela implique que vous négociez avec le Gouvernement fédéral pour louer l'emplacement, qui est accessible à tous.

Je suppose que le Conseil d'administration n'aura aucune difficulté à pouvoir le louer.

Il faudrait donc un émetteur et aussi que le faisceau hertzien soit amélioré. Comme vous le savez, la visibilité entre l'émetteur et le récepteur doit être directe. Une liaison par fibres optiques pourrait donc également être envisagée. Pour un bon fonctionnement, la puissance d'émission doit être plus forte. Il faudrait donc augmenter le nombre de kilowatts afin de pouvoir couvrir la périphérie.

J'ai fait établir à ce sujet un dossier que je tiens évidemment à la disposition du Ministre-Président et du Gouvernement. Une augmentation de l'ordre de deux kilowatts serait nécessaire pour atteindre l'objectif.

Bien entendu, la captation devrait également être facilitée. Cela signifie que les citoyens de la périphérie, n'ayant pas la possibilité de capter le programme à partir du câble, devraient disposer d'une petite antenne de réception. Je possède également une documentation à ce sujet. Je ne la distribuerai évidemment pas.

Il est cependant utile de savoir que le coût de cette antenne n'est pas très élevé. En cas d'achats effectués en grandes quantités, il est, par exemple, possible d'obtenir le matériel nécessaire au prix de 800 francs par habitant francophone de la périphérie. Des formules de subvention pourraient donc être envisagées pour les personnes qui souhaiteraient s'équiper de ce type d'antenne afin de capter les émissions de Télé-Bruxelles.

Les solutions pratiques ne manquent donc pas. Elles dépendent bien entendu partiellement du Gouvernement régional. La solution numéro deux postulerait, par exemple, l'augmentation — 10 millions — temporaire durant cette année — un «one shot» — de la subvention. Une dépense de 10 millions de francs effectuée une seule fois permettrait de relocaliser l'émetteur et d'améliorer sa puissance. Cet exemple constitue l'une des solutions. Si la première formule ne devait pas fonctionner, nous trouverions certainement les moyens d'augmenter temporairement le montant de la subvention accordée à Télé-Bruxelles pour lui permettre de faire face à cette nécessité technique.

Mon groupe avait préparé une proposition de motion motivée qui, à mon sens, aurait pu faire l'unanimité du Conseil. De contacts officieux, il semble toutefois résulter que des réticences subsisteraient encore. Je vais vous donner lecture de cette proposition de motion motivée afin de démontrer combien ces réserves sont difficilement compréhensibles. Cette proposition prouve en effet à la fois la volonté de trouver des solutions pratiques et celle d'éviter totalement le dérapage communautaire.

Voici le texte de la motion: Le Conseil «Ayant entendu l'interpellation de M. Moureaux concernant l'interdiction de la diffusion de Télé-Bruxelles en périphérie considère» — les mots sont pesés — « que la diffusion sans entrave des programmes des télévisions communautaires francophone et néerlandophone de la Région de Bruxelles — Télé-Bruxelles et TV-Brussel —, et la possibilité pour tous les auditeurs qui le souhaitent de les suivre, fait partie du droit à l'information garanti par les conventions internationales.

Demande au Gouvernement bruxellois de mettre à cet effet à la disposition des télévisions concernées les moyens juridiques, par la concertation, notamment, et les moyens techniques et au besoin les moyens financiers nécessaires».

A l'heure qu'il est, j'espère qu'il se trouvera dans cette Assemblée suffisamment de personnes à la fois raisonnables et respectueuses des droits des autres, pour qu'une telle motion motivée puisse recueillir un « très vaste consensus » comme l'on dit en Belgique.

En développant cette interpellation qui tient à des valeurs essentielles, en le faisant volontairement d'une manière qui, je l'espère, n'est blessante pour personne, nous voulons montrer qu'il existe des «pierres de touche» à ce que, dans d'autres matières, on nomme un peu trop souvent la loyauté fédérale, surtout au sein d'une entité fédérée qui représente un peu le modèle belge puisque c'est celle où cohabitent les deux principales communautés culturelles et linguistiques du pays.

Le fait de montrer que nous pouvons réellement cohabiter de manière pratique, intelligente et sans recourir ni à de grands éclats, ni à de grandes exclusions, constituera véritablement un critère des possibilités qu'offre cette Région bruxelloise de vivre dans la paix communautaire (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

#### M. le Président. — La parole est à M. Simonet.

M. Simonet. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, tout d'abord, je regrette la manière dont M. Moureaux a introduit son interpellation. J'avais fait dactylographier un texte qui commençait ainsi: «Une fois n'est pas coutume, je me retrouverai sur la même longueur d'ondes que M. Moureaux.» Je déplore, Monsieur Moureaux, que vous ayez en guise de préalable relancé en quelque sorte le débat institutionnel en mettant en avant les mérites du parti socialiste dans la défense des francophones de la périphérie, prétendant que vous aviez bétonné les facilités, que le FRL et le FDF n'avaient plus le temps de défendre les intérêts francophones. Je ne veux pas polémiquer avec vous sur ce sujet; les 120 000 francophones de la périphérie jugeront qui est, ou n'est pas, resté fidèle à cette fameuse charte de la périphérie qui fut signée voici maintenant dix ans.

Selon moi, Monsieur Moureaux, Chers Collègues, le problème qui se pose à nous n'est pas un problème de technique, cathodique ou de diffusion hertzienne; c'est véritablement une question politique. Je ne suis pas moi un virtuose de la vaseline; je rappellerai donc certains éléments. (Rires.)

Que se passe-t-il? Un nouvel épisode du mauvais vaudeville d'une Flandre qui, faut-il le dire, — que les Flamands ici présents et qui ne sont pas visés par mes propos m'excusent — balance entre l'arrogance d'un Van den Brande et le complexe d'infériorité culturelle d'un Weckx. Je vous rappelle que l'épisode que nous vivons aujourd'hui n'est qu'une des étapes d'une saga qui, dans la périphérie bruxelloise...

M. Vandenbossche. — Pour qui vous prenez-vous? Dieu Simonet!

M. Simonet. — ... tend à réduire toujours davantage le droit des 120 000 francophones qui y vivent.

Souvenons-nous que voici un peu moins d'un an, en février dernier, la société de télédistribution Coditel était fermement invitée à cesser toute diffusion de Télé-Bruxelles à Wemmel et à Drogenbos. A l'époque et M. Moureaux ne s'était pas fait faute de le faire remarquer — la Communauté flamande s'était, avec une certaine aisance, assise sur des directives européennes et témoignait véritablement de mépris pour l'autorité de la chose jugée des arrêts de la Cour de justice des Communautés européennes qui avait condamné l'attitude flamande de refus de diffusion de la chaîne TV5. C'est dire que les francophones de la périphérie n'en sont pas à une vexation près de la part du Gouvernement flamand.

Il faut cependant constater que cette nouvelle péripétie dans ce que l'on peut appeler — les mots sont peut-être un peu forts — une véritable épuration culturelle de la périphérie intervient quelques mois à peine après le vote d'une réforme de l'Etat qui nous avait été présentée comme garante de la pacification communautaire.

Aujourd'hui, c'est à Kraainem et Wezembeek-Oppem que Télé-Bruxelles n'est plus diffusée. Faut-il qu'un certain nombre de membres du Gouvernement flamand soient pris d'une sainte trouille pour se lancer dans une véritable croisade linguisticocathodique qui vise à priver les francophones de la périphérie, qui, pourtant, sont sociologiquement, pour la plupart, des Bruxellois, du cordon ombilical d'information que représente la chaîne bruxelloise Télé-Bruxelles! Permettez-moi de vous dire que c'est tout à fait grotesque.

On a fait allusion dans le débat à l'une ou l'autre parade technique qui permettrait de pallier cette situation ridicule. On a assisté à un intéressant numéro dans le chef de Serge Moureaux. En petit Dirk Frimout de Coditel, il nous a fait un assez étonnant inventaire des solutions techniques en nous présentant un kit d'antennes démontables, ou peut-être parlait-il en tant que représentant d'un supermarché vendant des appareils de télévision...

Cependant, ce mation, je n'ai pas entendu aborder le problème politique. On a évoqué ces solutions techniques via les canaux de la BRTN ou de la RTBF.

- M. Moureaux. Ce sont ces solutions que le PRL soutient au conseil d'administration de Télé-Bruxelles.
- M. Simonet. A mon sens, ces solutions techniques ne sont que des pis-aller. Nous devons avoir le courage de porter le fer dans le débat politique sans s'égarer dans des discussions techniques.
- M. Moureaux. Ne dites pas toujours n'importe quoi qui vous passe par la tête!
- M. Simonet. L'intervention que vous avez faite avait un côté quelque peu surréaliste, pour ne pas dire quasiment pathétique. Je vous rappelle qu'au nord du pays, le Ministre de la Défense nationale, M. Delcroix, n'a pas ces pudeurs et ces dérobades.

Je répète que le vrai problème pour les francophones est aujourd'hui politique. Il s'agit pour nous — vous nous avez dit que le parti socialiste en était le champion — de réaffirmer fermement notre solidarité avec les habitants francophones de la périphérie bruxelloise qui ont le droit de recevoir l'information culturelle de leur choix.

#### M. Moureaux. — Qu'ai-je dit d'autre?

M. Simonet. — M. Van den Brande s'est fait le champion d'un Etat flamand en marche vers l'indépendance. Fort bien! Nous n'en débattrons pas ici, mais je voudrais quand même indiquer à la tribune de ce Conseil régional que M. Van den Brande doit être conscient que l'attitude de son Gouvernement, que les tracasseries, les vexations imposées aux francophones de la périphérie sont, à Bruxelles, de nature à renforcer l'inquiétude et, surtout, la résistance à une attitude interprétée comme étant toujours plus impérialiste dans le chef de la Flandre ou, du moins, de certains Flamands.

Pour notre part, nous sommes résolus à ne nous laisser ni mépriser, ni bafouer, ni phagocyter par cet Etat flamand en devenir et nous entendons bien réaffirmer clairement notre solidarité à l'égard des francophones de Flandre.

C'est pourquoi je redis avec force que la diffusion de Télé-Bruxelles en périphérie bruxelloise est une question politique, une revendication politique qui doit immédiatement venir sur la table des négociations avec le Gouvernement flamand, que ce soit au sein d'un comité de concertation ou lors des contacts que MM. Picqué et Chabert entretiennent périodiquement avec M. Van den Brande. Je suis même convaincu que, sur ce plan, MM. Picqué et Chabert pourraient parler d'une seule voix et que les Flamands de notre Région seraient solidaires des revendications légitimes des francophones.

Chers Collègues, la régionalisation de 1989 a fait la part belle—et je m'en réjouis—aux Flamands de Bruxelles en leur accordant dans la gestion de la Région des prérogatives qui n'étaient pas directement proportionnelles à leur poids démographique. Ces larges pouvoirs attribués aux Bruxellois néerlandophones ont certainement aidé notre Région, depuis plus de quatre ans, à vivre et à travailler dans une cohabitation relativement harmonieuse des communautés à Bruxelles.

Peut-être parlera-t-on demain d'un modèle bruxellois. Je voudrais cependant éviter que ce modèle et les relations constructives bâties entre Flamands et francophones ne soient ternis par une attitude politique et culturelle intolérante de la part de représentants de la Communauté flamande.

Les francophones, ou mieux les Bruxellois francophones, en ont assez de ferrailler continuellement pour de stupides provocations linguistiques. Quand il ne s'agit pas de la proposition de décret Suykerbuyk, c'est une proposition de M. de Seranno; quand ce ne sont pas des habitants d'une commune majoritairement francophone de la périphérie, telle Kraainem, qui reçoivent des formulaires d'imposition dont on leur dit qu'ils peuvent être obtenus dans la langue de la minorité, c'est une association culturelle flamande qui propose d'ériger à Overijse un monument à la gloire des inciviques; et aujourd'hui, c'est un Ministre du Gouvernement flamand qui se sent investi d'une mission de purification culturelle et qui interdit d'antenne Télé-Bruxelles.

C'est devenu un petit jeu au CVP que de vouloir se montrer plus flamand que le *Vlaams Blok*. Je crois que la perspective (réelle) d'une «râclée» électorale ne doit pas amener les Ministres de ce parti, M. Van den Brande, M. Delcroix ou M. Weckx, à faire ou dire n'importe quoi.

Je m'adresse à nos amis néerlandophones du Conseil régional : de grâce, montrez-vous plus responsables que les Flamands de Flandre et soutenez-nous lorsque, politiquement, nous exigeons la diffusion de Télé-Bruxelles à destination des francophones de la périphérie bruxelloise.

Quelle pernicieuse contagion culturelle une Flandre, qui se prétend si puissante, peut-elle avoir à craindre de la réception en périphérie flamande de la chaîne bruxelloise? Ne regardent Télé-Bruxelles que ceux qui souhaitent la regarder. S'ils y réfléchissent, je crois que nos amis flamands ne seront pas loin de partager notre analyse.

- M. Moureaux a annoncé, il y a un instant, qu'il déposerait un ordre du jour motivé, en demandant la cosignature des différents groupes du Conseil. Pour ma part, je dépose avec M. Maingain un ordre du jour assez proche, identique pour certains paragraphes, à la motion votée à l'unanimité au sein de la COCOF. Cet ordre du jour se lit comme suit:
- «Ayant eu connaissance de la décision du Ministre de la Culture et des Affaires sociales du Gouvernement de la Communauté flamande d'appliquer le décret de la Communauté flamande interdisant la diffusion de Télé-Bruxelles dans les commune de Wezembeek-Oppem et de Kraainem, la Région de Bruxelles-Capitale,
- Constate que la décision du Gouvernement flamand porte atteinte au droit à l'information des citoyens de la périphérie bruxelloise,

- Condamne et dénonce cette manifestation d'intolérance
   ce sont vos termes culturelle qui perturbe la paix communautaire,
- Réaffirme sa solidarité avec les francophones de la périphérie et invite le Gouvernement bruxellois à trouver d'urgence une solution dans ses contacts avec le Gouvernement flamand afin de permettre aux personnes ne résidant pas en Région bruxelloise de capter les émissions de Télé-Bruxelles.

Je crois cette motion susceptible de recueillir l'adhésion de l'ensemble des groupes de ce Conseil. Puisqu'elle reprend quasi mot à mot les propres termes de la motion votée entre francophones à la COCOF, je vous demanderai, Chers Collègues de la majorité, de la cosigner.

Vous avez parlé de loyauté fédérale. Monsieur Moureaux, cette fameuse loyauté fédérale, telle que les libéraux francophones la conçoivent, ne doit certainement pas aboutir à voir demain, comme le veut la Flandre, sacraliser le droit communautaire du sol au détriment des droits personnels fondamentaux de dizaines de milliers de francophones de la périphérie bruxelloise.

De Voorzitter. — De heer Vandenbossche heeft het woord.

De heer Vandenbossche. — Mijnheer de Voorzitter, Dames en Heren, ik dacht dat dit debat sereen kon worden gevoerd. Ik waardeer dan ook de woordkeuze van de heer Moureaux. Ik ga echter niet op de body-trap stappen van de heer Simonet. Ik wil enkel zeggen dat ik een aantal van zijn uitlatingen ondemocratisch vindt. U moet zich ervan bewust zijn, mijnheer Simonet, dat er grenzen zijn. U mag niet denken alles politiek te kunnen recupereren. Als u op deze manier verdergaat zouden een aantal aangelegenheden wel eens niet meer met u bespreekbaar kunnen zijn. U bent een jong en veelbelovend politicus. Denk maar eens na over wat ik heb gezegd. Er zijn grenzen in de politieke democratie. Een kwetsende houding blijven aannemen ten opzichte van de Vlaamse Gemeenschap in Brussel kan wel eens een boemerangeffect hebben.

Tijdens mijn uiteenzetting in het begrotingsdebat heb ik het in aanwezigheid van vier raadsleden, de Minister en de Voorzitter, gehad over de communautaire pacificatie in Brussel. De Minister-Voorzitter is daar gisteren niet op ingegaan. In mijn betoog heb ik aangetoond dat communautaire pacificatie niet alleen een kwestie is van vragen. Beide gemeenschappen, Vlamingen en Franstaligen, moeten bereid zijn tot compromissen.

Ik kom nu tot het onderwerp van de interpellatie, TV-Brussel en Télé-Bruxelles. De heer Moureaux had het over televisie uitzendingen in de Brusselse rand en over het akkoord dat TV-Brussel heeft gesloten met de BRTN. Wat zijn echter de bevoegdheden van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad ter zake? Wij hebben enkel puur gewestelijke bevoegdheden, die wij alleen maar kunnen uitoefenen binnen het territorium van de 19 gemeenten. TV-Brussel en Télé-Bruxelles vallen echter louter onder de bevoegdheid van de Gemeenschappen. Ik zal nooit aanvaarden dat een andere Gemeenschap zich mengt in aangelegenheden waarvoor de Vlaamse Gemeenschap bevoegd is zoals ik mij tot vandaag ook nooit heb gemengd in aangelegenheden die de andere Gemeenschap aanbelangen.

Men werpt op dat er gewestelijke middelen gaan naar TV-Brussel en Télé-Bruxelles. Dit behoort echter tot wat ik noem de grijze zone, tot het raakvlak tussen Gemeenschap en Gewest. Die grijze zone is er, bijvoorbeeld, ook met betrekking tot onderwijs en infrastructuur. Infrastructuur is een gewestelijke aangelegenheid, maar heeft toch een invloed op de uitbouw van het onderwijs, een gemeenschapsaangelegenheid. De Brusselse

Hoofdstedelijke Raad heeft geen enkele bevoegdheid om in de materie van TV-Brussel en Télé-Bruxelles te onderhandelen. De grijze zonde die gewestelijke bevoegdheden raakt en die trouwens in de begroting haar weerspiegeling vindt staat niet toe dat een Franstalige zich mengt in zaken die de Vlaamse gemeenschap betreffen. Indien u dat in twijfel trekt, mijnheer Moureaux, zijn er vele zaken die in twijfel kunnen worden getrokken. Zoals ik mij niet bemoei met aangelegenheden die de Franse gemeenschap betreffen, hoewel ik ze in de Raad van het Brussels Hoofdstelijk Gewest formeel heb goedgekeurd, zo verwacht ik dat ook u zich niet bemoeit met Vlaamse aangelegenheden.

- M. Moureaux. Vous dites que l'on ne peut pas discuter de ce problème. Vous plaidez donc la suppression des crédits budgétaires.
- M. Hasquin. Je remercie M. Vandenbossche qui nous donne raison. C'est la plus belle démonstration à laquelle on peut assister, monsieur Moureaux.
  - M. Moureaux. Pour démontrer quoi?
- M. Hasquin. La justesse de l'intervention et de la motion que nous vous proposons.

De heer Vandenbossche. — Mijnheer de Voorzitter, mag ik mijn inteenzetting voortzetten? Voor deze grijze zone die de meerderheid steeds heeft willen behandelen, overigens zonder tegenkanting van Vlaamse zijde, stel ik dan ook voor dat wij die limitatief blijven interpreteren en niet exhaustief.

Zo is het debat dat in de COCOF is gevoerd over Télé-Bruxelles en dat ik via geschriften op de voet volg, een typische aangelegenheid voor de Franse Gemeenschap die daarvoor een haar democratisch toegewezen verantwoordelijkheid draagt. In de Vlaamse Gemeenschapscommissie hebben wij een debat over TV-Brussel en de BRTN gevoerd en een motie ter zake goedgekeurd. Dat was onze aangelegenheid, maar ik onthoud mij zeker van elke commentaar op wat een andere autonome gemeenschap in de hoofdstad doet. Mijnheer de Voorzitter, dit debat van vandaag wordt hier ten onrechte gevoerd.

M. Cornelissen. — C'est une limitation incroyable du droit démocratique.

De heer Vandenbossche. — Mijnheer Moureaux, gisteren nog verweet u Minister Grijp een verkeerde houding inzake Buitenlandse Handel. U verweet hem een gebrek aan federale loyauteit en het niet-respecteren van een federale wetgeving die zijn partij mee heeft goedgekeurd. Vandaag antwoord ik u dat uw partij de federale staatstructuur, de oprichting van de diverse raden en de verdeling van de bevoegdheden heeft goedgekeurd. U hebt dat alles overigens, zoals ikzelf, steeds met overtuiging verdedigd. Laat ons dan nu het dossier van Télé-Bruxelles aan de federale bevoegdheidsverdeling toetsen.

M. Moureaux. — Et les droits culturels des francophones de la périphérie ne sont-ils pas dans les accords que vous avez signés? Vous les oubliez toujours.

De heer Vandenbossche. — Mijnheer Moureaux, uw partij zoals de mijne heeft altijd geoordeeld dat cultuur een gemeenschapsaangelegenheid is.

Natuurlijk is er een onderscheid tussen regionale en nationale zenders. Niemand betwist overigens de bevoegdheid van de Vlaamse en de Franse Gemeenschap om de regionale televisiezenders te organiseren zoals zij dat willen. Télé-Bruxelles zendt niet uit in «LeBrabant wallon », n'est-ce pas? Dat zou Telecom niet aanvaarden.

M. Hasquin. — Qu'est-ce que la TV wallonne?

M. Moureaux. — La RTBF est diffusée en Flandre. Tous les flamands peuvent regarder la RTBF. Toutes les émissions wallonnes sont diffusées en Flandre et toutes les émissions flamandes en Wallonie sauf pour les francophones bruxellois.

De heer Vandenbossche. — In de Vlaamse Raad werd aan Minister Weckx volgende vraag gesteld: «Kan de Minister mij het volgende meedelen? Heeft Télé-Bruxelles een aanvraag ingediend tot erkenning als regionale TV-omroep voor Brussel en/of Halle-Vilvoorde? Zo ja, gebeurde dit op de wijze bepaald in het decreet op de regionale televisie? Op welke wijze werd het dossier verder afgehandeld?» Welnu, wat blijkt uit het antwoord van de Minister? Télé-Bruxelles heeft nooit een aanvraag tot erkenning ingediend voor Brussel of voor Halle-Vilvoorde.

Begrijpe wie begrijpe kan. Of, mijnheer Moureaux, houdt u hier een pleidooi voor de illegaliteit; wil u de federale loyauteit en de autonomie van de instellingen doorbreken; eist u het recht op om beslissingen te nemen, ongeacht wat onze partijen in het Parlement hebben goedgekeurd. Is het dat wat sommigen deze regionale assemblée voorhouden?

De Vlaamse regering heeft geen weigering ten opzichte van Télé-Bruxelles uitgesproken, maar de heer Moureaux pleit wel voor de onwettelijkheid aangezien hij het opneemt voor een vereniging die niet eens een aanvraag tot erkenning heeft ingediend, maar die toch «de muur» wil doorbreken.

M. Moureaux. — Vous ne répondez pas aux questions que l'on vous pose, mais vous répondez à celles que l'on ne vous pose pas. Je vous ai posé une question précise sur la base du décret du *Vlaamse Raad*. Répondez donc à cette question!

De heer Vandenbossche. — Ik herhaal dat Télé-Bruxelles geen aanvraag bij de Vlaamse Gemeenschap heeft ingediend.

M. Cornelissen. — C'est vous qui le dites.

De heer Vandenbossche. — Derhalve zult u begrijpen, Mijnheer Moureaux, dat u bij mij geen steun zult vinden om de onwettelijkheid te propageren, wel om de federale loyauteit correct na te leven.

Ten slotte, kan ik op uw vraag inzake mijn standpunt over een akkoord tussen de RTBF en Télé-Bruxelles het volgende zeggen. Ik heb links en rechts mijn licht opgestoken en vastgesteld dat men aan Vlaamse zijde daarmee geen problemen heeft, tenminste indien de uitzending van Télé-Bruxelles een onderdeel is van de totale programmatie van de RTBF, dus indien het niet gaat om een programmatie op zichzelf. In dat geval wordt een programma van een zendgemachtigde vereniging conform de wettelijke bepalingen op de openbare omroep uitgezonden. Daartegen kan geen enkel bezwaar worden gemaakt. Het is echter zeer moeilijk — ik herhaal het — om te aanvaarden dat men opnieuw wettelijke bepalingen probeert te omzeilen.

Mijnheer Moureaux, ik besluit met nogmaals te beklemtonen dat wij hier een debat houden dat niet door de Brusselse Hoofdstedelijke Raad moet worden gevoerd, aangezien de materie niet tot zijn bevoegdheid behoort. Wij doen er beter aan de wetten die onze partijen mee hebben goedgekeurd correct na te leven en aan het begrip federale loyauteit, waarmee al te vaak licht wordt omgesprongen, daadwerkelijk inhoud te geven. Elk moet op zijn bevoegdheidsterrein blijven, zowel de Gewesten als de Gemeenschappen. Niemand doet iets tegen Télé-Bruxelles. Laat deze vereniging misschien eerst een aanvraag tot erkenning indienen, dan zullen we zien hoe het verder moet.

M. le Président. — La parole est à Mme Huytebroeck.

Mme Huytebroeck. — Monsieur le Président, nous l'avions déjà dit en mars à la tribune de l'Assemblée de la Commission communautaire française, alors que s'amorce le débat sur la circulation des biens culturels à travers les frontières et que nous sommes plus d'un à prôner le maintien et le développement du pluralisme des contenus et de la diversité culturelle européenne, nous assistons actuellement à des manifestations de repli qui ne contribuent pas à donner de la Belgique une image d'ouverture culturelle.

Alors qu'aujourd'hui, une majorité de cultures européennes se trouvent confrontées au risque de mauvais accords dans le cadre du GATT, nous avons tous intérêt à nous unir au sein de l'Europe pour permettre aux gens d'obtenir ce qu'ils souhaitent et pour développer la possibilité pour le consommateur d'être juge de ses choix. Il importe que chaque culture puisse défendre son originalité, mais ce n'est pas en excluant l'autre qu'elle affirmera mieux sa présence.

Notre région bilingue, multiculturelle, capitale, possédant deux télévisions communautaires — une francophone, une néerlandophone — et qui aura peut-être bientôt sa propre émission régionale bruxelloise sur la chaîne publique, se prépare à vivre l'audiovisuel en circuit fermé, dans son microcosme régional. Et dans ce microcosme, certains sont même prêts à couper les vivres des outils audiovisuels de l'autre Communauté. C'est dire si l'étau se resserre.

Le fait que M. Weckx ait légalement raison, que certains Wallons persistent à creuser un fossé entre Bruxelles et la Wallonie et que chacun campe jalousement sur son territoire, voilà qui ne va certes pas dans le sens d'un pluralisme des contenus télévisuels, de la diversité culturelle européenne et d'un espace public commun à toutes les composantes culturelles qui constituent la richesse de la Belgique.

Le jour même de la décision du Gouvernement flamand de supprimer Télé-Bruxelles dans certaines communes de la périphérie bruxelloise, nous entendions certain Ministre communautaire évoquer la possibilité de diffuser Télé-Bruxelles hors de Bruxelles via un canal de la RTBF. ECOLO fit également la suggestion d'une diffusion de Télé-Bruxelles hors de Bruxelles sur le canal de Sport 21, et cela de manière bien distincte, éventuellement deux fois par jour. Notre Assemblée de la Commission communautaire française a d'ailleurs repris cette idée et a voté à l'unanimité une résolution allant dans le même sens. Même M. Di Rupo y semblait favorable, d'après ce que nous avons lu dans la presse. Cette solution permet non seulement aux personnes de la périphérie de capter la télévision communautaire, mais également d'étendre leur champ d'action.

N'oublions pas que les néerlandophones ont déjà, quant à eux, pris la décision de diffuser TV-Brussel hors des 19 communes via la BRTN qui, chaque samedi, reprendrait entre 12 h 20 et 12 h 50 un résumé des émissions de TV-Brussel.

Je ne veux pas terminer cette intervention sans aborder une question qui me semble totalement éludée aujourd'hui et qui n'est pourtant pas étrangère au débat que nous menons, à savoir celle du statut de Télé-Bruxelles. Cet outil audiovisuel est effectivement né dans la veine des télévisions locales et communautaires en Communauté française, au même titre que RTC à Liège, No Télé à Tournai, TV COM au Brabant wallon, et j'en passe, des télévisions financées par la Communauté française et à qui on avait donné pour missions principales l'information et

l'animation locales, le développement culturel et l'éducation aux médias.

Principalement de par la situation institutionneile, Télé-Bruxelles s'est démarquée des autres télévisions locales et communautaires puisqu'elle est la seule à couvrir exactement le territoire d'une région, la Région de Bruxelles-Capitale, une Région avec un pouvoir politique distinct, un budget spécifique et des particularités précises. Certains se plaisent de plus en plus à lui donner le nom de télévision régionale et nous assistons aujourd'hui à une confusion de statuts. Il suffit d'examiner les subsides: sur les 100 millions de budget de Télé-Bruxelles, 62 millions viennent de la Région, qu'il s'agisse du Budget «Image de Bruxelles», de commandes de cabinets ou de la COCOF. Il suffit de voir la constitution du conseil d'administration, principalement composé de mandataires régionaux ou de personnes les représentant. La mission d'information régionale a donc largement dépassé celle d'éducation permanente ou d'animation locale. Nous pensons qu'il est donc grand temps que l'on redéfinisse aujourd'hui exactement le statut de cette télévision.

Nous ne doutons pas que les Bruxellois s'expriment en faveur de plus d'informations régionales, objectives et pluralistes, mais nous pensons qu'il est au moins aussi important de développer des outils d'éducation aux médias, des télévisions locales et communautaires qui permettent prioritairement à chaque individu de se réapproprier le langage audiovisuel.

Il faut souligner que la Communauté française de Belgique connaît un énorme retard par rapport aux partenaires européens en matière d'éducation des jeunes aux médias et reste toujours au stade expérimental. En passant en moyenne 2 heures 38 par jour de la semaine devant la télévision, on peut imaginer qu'au terme de sa vie, le Belge moyen aurait consacré près de sept années à regarder la télévision.

En 1992, c'est la Fondation Roi Baudouin qui lance une vaste opération d'éducation aux médias; un colloque est organisé et une opération pilote est lancée.

Aujourd'hui, des conclusions sont tirées et des propositions sont faites, qui impliquent différents secteurs: le milieu socioculturel, le milieu scolaire, mais aussi les télévisions locales et communautaires qui représenteraient un créneaux intéressant en promouvant les activités d'éducation aux médias et en accueillant les produits nés de ces initiatives.

Il me semble que le statut de nos télévisions locales et communautaires, les missions de service public de l'audiovisuel et l'éducation aux médias sont des questions importantes à discuter et le Ministre communautaire Di Rupo l'a compris en organisant les Carrefours de l'audiovisuel.

Aujourd'hui, c'est surtout vers la Communauté française que nous nous tournons, car c'est elle qui peut trouver des solutions, et l'une d'elles figure dans la résolution votée à la Commission communautaire française. La Communauté française pourrait prouver par là qu'une solidarité existe toujours entre Wallons et Bruxellois francophones. (Applaudissements sur les bancs ECOLO.)

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer Delathouwer.

De heer Delathouwer. — Mijnheer de Voorzitter, het probleem dat hier wordt aangekaart is, of men het nu graag hoort of niet, — en hier ga ik akkoord met mijn collegafractievoorzitter van de CVP — een aangelegenheid die de bevoegdheid van deze Raad te buiten gaat. Uitzendingen via de kabel in het Vlaamse Landsgedeelte behoren tot de exclusieve bevoegheid van de Vlaamse Gemeenschap.

Sommigen zoeken in deze aangelegenheid eens te meer — zij het met of zonder vaseline — een stok om communautaire heibel uit te lokken. Vorige week werd vanuit verschillende partijen de idee geopperd om de kraan van TV-Brussel dicht te draaien. Zij willen het lot van Télé-Bruxelles buiten Brussel koppelen aan dat van TV-Brussel binnen Brussel. Degenen die met die idee rondlopen, horen niet thuis in een meerderheid die in Brussel, ook in zeer moeilijke omstandigheden een echt samenlevingsmodel wil opbouwen. Communautaire pacificatie betekent niet noodzakelijk het zoeken naar de kleinste gemene deler.

Mijn betoog omvat drie delen. Eerst wil ik een aantal beschouwingen naar voren brengen over de feitelijke en juridische toestand. Verder wil ik even ingaan op de technische problemen die hier trouwens reeds werden aangestipt. Tenslotte wil ik de grond van de zaak behandelen om te besluiten met mijn persoonlijke opvatting dienaangaande.

Wat is nu de feitelijke en juridische toestand? Télé-Bruxelles zendt reeds jaren uit buiten Brussel. Dat dit vandaag niet langer gebeurt, is te wijten aan een nieuw Vlaams decreet dat deze materie regelt. U zal mij niet horen beweren dat dit decreet perfect is...

**De heer Vandenbossche.** — De SP heeft dat decreet toch goedgekeurd!

De heer Delathouwer. — Inderdaad, Mijnheer Vandenbossche, maar ik ben toch niet verplicht om alles goed te vinden wat mijn partij goedkeurt. U is het overigens ook niet altijd eens met wat uw Vlaamse Minister-Voorzitter in de Vlaamse Raad zegt. U hebt daarvan enkele maanden geleden trouwens blijk gegeven. Ik beschik gelukkig nog toch over een onafhankelijkheid van geest en van denken.

In Vlaanderen is er dus een nieuw decreet dat de regionale omroepen strikte geografische grenzen oplegt. Op die grenzen van de verschillende omroepen al dan niet overlappend zijn, is een andere kwestie. Daarover gaat het hier vandaag precies. Op het ogenblik kan de regionale omroep van Vlaams-Brabant niet uitzenden in Brussel en kan ook TV-Brussel niet uitzenden in Halle-Vilvoorde en Leuven. De Regering van de Vlaamse Gemeenschap wil dezelfde regel hanteren voor Télé-Bruxelles.

Overigens heeft Télé-Bruxelles tot nog toe geen officiële toelating gevraagd. Dit juridisch probleem kwam ongetwijfeld aan bod in het overleg tussen de Ministers Di Rupo en Weckx die zeker geen cultuurbarbaaar is zoals sommigen daarstraks lieten uitschijnen. Dat overleg heeft geleid tot positieve resultaten. Er werd immers besloten om een aantal Franstalige niet-regionale omroepen voortaan wel op de Vlaamse kabel toe te laten. Het is niet slecht dit even te onderstrepen, want men doet vaak alsof men langs Nederlandstalige zijde systematisch tegenwerkt.

Ik kom nu tot de technische problemen. Vergeleken met andere landen in West-Europa kennen wij in België een grote luxe. Wij hebben immers toegang tot meer dan 30 verschillende TV-stations.

Ik stel vast dat een aantal kabelmaatschappijen nu reeds problemen hebben om alle zenders op hun kabel te krijgen. Er zijn problemen met de infrastructuur, maar ook problemen met de televisietoestellen. Een aantal toestellen kunnen niet meer alles ontvangen wat men uitzendt, zelfs niet via de kabel. Ik geef u een voorbeeld dat u misschien even zal doen nadenken en ik richt mij dan speciaal tot de overgrote meerderheid van de Franstaligen. Een paar maanden geleden nam de Raad van Bestuur van Brutélé de beslissing om in Elsene, Sint-Gillis, Oudergem, Sint-Pieters-Woluwe en een gedeelte van Waals-Brabant de zender Nederland 3 over te plaatsen van de frequentie U7 naar

U11. Ik lees u een tekst van de directie van Brutélé, een goede bron dus, want ik ben zelf geen technicus. «De wijziging werd ingegeven door de herstructurering bij Télé 21, dat werd vervangen door Sports 21 en Arte 21. Vermits Arte 21 gedeeltelijk de Télé 21-programmatie overneemt, is Brutélé verplicht deze bijkomende zender op de kabele te plaatsen. Aangezien echter alle frequenties tussen 47 megahertz en 300 megahertz zijn ingenomen door televisiestations, FM-radioprogrammatie en vier kanalen voorbehouden voor de luchtvaart, diende één kanaal boven 300 megahertz te worden geplaatst, waar enkel de nieuwste toestellen in staat zijn het signaal weer te geven. De keuze viel op Nederland 3 dat van U7 naar U11 werd verwezen. Eerder werd Super Channel om dezelfde reden boven de 300 megahertz frequentie geplaatst. » De Vlaamse verenigingen hebben de Raad van Bestuur van Brutélé, toen nog onder het Voorzitterschap van Albert Demuyter, ondervraagd over deze autonome keuze. Maar tenslotte hebben de Vlamingen weinig heisa rond deze zaak gemaakt. We hebben daarover in de Raad zelfs niet geïnterpelleerd. U moet echter weten dat Nederland 3 niet het zoveelste bijkomende net is langs Nederlandstalige kant. Behalve het sportnet is het toevallig ook het cultuurnet van Nederland. Sta daar maar eens even bij stil, wanneer u beweert dat het steeds de Vlamingen zijn die negatief reageren. Maar, ik ga niet zover te zeggen dat de Raad van Bestuur van Brutélé deze keuze heeft gemaakt om de Vlamingen te treffen.

#### M. Moureaux. — C'est une comparaison dangereuse.

De heer Delathouwer. — Mijnheer Moureaux, ik heb daarstraks aandachtig naar uw uiteenzetting geluisterd en zelfs een uitspraak van u genoteerd: «La défense d'une langue ne se fait pas nécessairement par l'intolérance envers une autre langue». Ik beweer niet dat dit een kwestie van intolerantie is, maar deze kabelmaatschappij van Brussel denkt er niet automatisch aan de verdediging van het Nederlands op te nemen. In een tweetalig land en een multiculturele stad zou men er ten minste moeten voor zorgen prioritair alles wat Nederlandstalig en alles wat Franstalig is in het aanbod op te nemen. Ik heb met mijn voorbeeld enkel willen aantonen dat beslissingen over het uitzenden in de ene of de andere taal niet altijd ten nadele van dezelfde taal uitvallen.

Een derde punt, misschien wel het belangrijkste, betreft de grond van de zaak. Eigenlijk hebben wij twee regionale omroepen die men allebei in het Brussels Gewest moet kunnen bekijken. Het Brussels Gewest trekt daarvoor geld uit omdat zij voor een stuk zorgen bij de uitbouw van het imago van Brussel. Dat is voor de Brusselaars belangrijk. Er is dus een Franstalige zender, Télé-Bruxelles, die al jaren zijn sporen heeft verdiend met kwaliteitstelevisie. Een aantal mensen van ECOLO hebben het feit aangeklaagd dat deze zender ook meldt dat alle trams op tijd vertrekken. U zult echter begrijpen dat ik dat wel apprecieer. Ook TV-Brussel brengt, ondanks zijn jeugdige leeftijd, bijzondere kwaliteit. We kunnen daarover dus tevreden zijn. Opnieuw een positieve noot. Meer nog, deze zenders hebben een nuttige en noodzakelijke rol en daarom ben ik zo boos wanneer men, als de ene partij iets niet kan, ook een stok zoekt om de andere partij te slaan. Indien we het er echter over eens zijn dat zij in Brussel goede televisie maken, staan we al een stap verder. Moeten deze zenders echter ook buiten Brussel te zien zijn? Ik citeer u een paar uittreksels uit de motie die de Gemeenteraad van Koekelberg op 28 maart 1990 goedkeurde en die specifiek over Télé-Bruxelles handelt.

Je le cite en français pour la bonne compréhension. Je suppose que vous le connaissez par cœur, Monsieur Cornelissen.

«Considérant que le problème de la transmission des émissions de Télé-Bruxelles par câble en dehors du territoire des 19 communes a été posé au niveau politique régional;

Considérant qu'un retrait éventuel des émissions de Télé-Bruxelles à quelqu'endroit que ce soit, entraînerait actuellement une diminution peu acceptable de sources d'information très diversifiées pour beaucoup de citoyens;

Considérant par ailleurs qu'un éventuel refus d'autorisation réduirait l'audience de Télé-Bruxelles, entraînant des conséquences dommageables au niveau politique, culturel, économique et social;

Constatant par ailleurs qu'au moment où des émissions télévisées transmises par satellites peuvent librement être captées par des antennes téléscopiques individuelles, un refus éventuel dans le dossier en question de Télé-Bruxelles semble complètement dérisoire.

Le Conseil communal de Koebelberg, réuni en séance ce 28 mars 1990,

Exprime à l'unanimité le souhait que les autorités publiques concernées mettent tout en œuvre pour garantir la diffusion normale de Télé-Bruxelles)

Demande aux Communautés de se concerter de manière permanente — nous le demandions déjà à l'époque — et dans un esprit de tolérance mutuelle afin de garantir sur le territoire de Bruxelles-Capitale et dans ses environs la transmission de toute émission de télévision, et ce, avant que nous parlions de Télé-Brussel:

Incite à cet égard les autorités et sociétés compétentes à suivre attentivement le marché belge en pleine expansion, afin de prévoir à temps les moyens techniques à mettre en œuvre pour mettre en pratique ce principe.»

Chers Collègues, certaines dispositions (les satellites et les moyens techniques) sont ajoutées au texte sous mon impulsion. C'est aussi à l'unanimité que le Conseil communal, y compris les mandataires flamands, ont approuvé ce texte.

Je ne suis pas un hypocrite, et je ne vois pas pourquoi, en 1993, je dirais le contraire.

Bruxelles a un besoin certain de compréhension auprès des Flamands et des Wallons. Soyons sérieux, par rapport à nos Communautés, nous sommes confrontés aux mêmes problèmes.

Commençons donc par nous occuper de ces priorités-là.

TV-Brussel zal dus voor een proefperiode gedurende een half uur per week door de BRTN worden overgenomen. De Vlamingen in Brussel hadden dit al lang gevraagd, want dit zal het beeld van Brussel in Vlaanderen verbeteren. Dat is positief voor heel Brussel. Ook de Franstalige Brusselaars hebben or baat bij dat het imago van Brussel in Vlaanderen verbetert.

Vandaag is er een gelijkaardige vraag van de COCOF aan de RTBF met betrekking tot Télé-Bruxelles. Mijn vriend Eric Tomas en Minister Di Rupo hebben hierop positief gereageerd. Ik steun dit, ook al heb ik hier eigenlijk niets mee te maken, want dit kan worden geïnterpreteerd als een inmenging in de Franse Gemeenschapsaangelegenheden.

Ik ga akkoord met de grote opties die opgenomen zijn in de motie van de heer Moureaux. Ik kan echter niet nog eens een motie steunen waarin voorgesteld wordt middelen van het Brusselse Gewest te gebruiken om problemen van een gemeenschap op te lossen. Op zich heb ik daar niets tegen, maar het mag geen last betekenen voor Brussel. De COCOF of de Franse Gemeenschap mogen van mij middelen uittrekken om uitzendingen van Télé-Bruxelles uit te zenden op de RTBF.

Trouwens niet alleen mensen uit de randgemeenten zijn geïnteresseerd in uitzendingen van Télé-Bruxelles en TV-Brussel. Ik kan mij inbeelden dat personen die in Brussel werken, maar, bijvoorbeeld, in Meise of Dilbeek wonen, ook geïnteresseerd zijn in die uitzendingen.

Doe dus met de COCOF wat wij op voorstel van Voorzitter Michiel Vandenbussche gedaan hebben met de VGC. Indien de COCOF ervoor zorgt dat Télé-Bruxelles op de RTBF komt, dat zal het decreet worden toegepast.

Het decreet is immers gemaakt om ervoor te zorgen dat wat u vreest, niet zou gebeuren. Wat in Vlaanderen toegestaan is, moet ook in Wallonië kunnen. Indien wij het decreet positief interpreteren, zijn er geen problemen.

Ik wil eindigen met een Brusselse parafasering op Martin Luther King: «Ik aa nen druum». In deze droom zag ik een uitzending van TV-Brussel op de RTBF. De RTBF vondt het immers nuttig om alle Franstaligen te laten zien hoe Vlaamse Brusselaars Brussel bekijken. In deze droom zag ik even later een stukje van Télé-Bruxelles op de BRTN. Het interesseerde de Vlamingen immers te weten hoe de Franstalige Brusselaars hun stad bekijken. Zou dat niet mooi zijn? (Applaus.)

#### M. le Président. — La parole est à M. Cornelissen.

- M. Cornelissen. Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, après avoir entendu l'interpellateur, d'emblée il nous faut ramener le débat sur le plan des principes car eux seuls importent. Nous nous trouvons en présence d'un problème politique. Les aspects techniques s'ils sont importants ne sont que des conséquences, voire des palliatifs.
- M. Moureaux a certainement impressionné les membres de notre groupe par ses connaissances techniques à ce point approfondies qu'il pourra dorénavant se passer des services de tout dépanneur professionnel.

Au-delà de cette boutade, revenons-en au principe. Tout d'abord, il ne faut attendre aucune agressivité au animosité de notre part à l'égard de TV-Brussel.

Chaque fois que les Bruxellois ont une chaîne de télévision de plus sur leur câble, cela ne fait qu'aller dans le sens du modernisme et de la communication.

Hélas! animosité et agressivité proviennent d'autres milieux. Combien de fois n'ai-je pas entendu invoquer au sein de cette Assemblée le noble concept de la pacification communautaire. Malheureusement, dans l'esprit de certains, il est à sens unique. Il ne vaudrait que lorsqu'il s'agit d'accorder à la minorité flamande de Bruxelles des avantages que sa taille, en principe, ne lui permet pas d'espérer.

Pour les beaux et bons apôtres de cette pacification communautaire, 100 000 Flamands dans les 19 communes pèsent infiniment plus lourd que les 120 000 francophones de la périphérie. Aux premiers, on accorde une multitude de privilèges; aux seconds, pas le moindre droit, même le plus élémentaire et surtout pas celui de conserver leur identité et leur culture.

Pour le groupe FDF-ERE les choses sont claires depuis toujours. Tous sont Bruxellois, tant ceux de la périphérie que ceux de Bruxelles. Nous pouvons regretter que, sur ce plan, les négociateurs de la Saint-Michel aient été à ce point aveugles qu'ils ont donné quelques tours de vis supplémentaires enlevant des droits aux francophones de la périphérie.

Le problème de Télé-Bruxelles aurait pu être résolu à la faveur de ces accords mais sans doute avait-on d'autres priorités.

#### M. Moureaux. — Ce n'est pas vrai.

M. Cornelissen. — Tout est bon pour nier la présence des francophones en périphérie. A Overijse, à Grimbergen, on a été

jusqu'à interdire la distribution de publications en français, à des abonnés de surcroît. Rappelez-vous le cas de *Carrefour* pour lequel une intervention judiciaire a été nécessaire pour rétablir un droit qui va de soi dans une démocratie qui se respecte. Ce à quoi nous assistons en matière de télédiffusion est du même tonneau.

Sur ordre de la Communauté flamande, la diffusion de Télé-Bruxelles est donc interdite à Wezembeek et à Kraainem, quelques mois après une décision similaire qui avait touché Drogenbos et Wemmel. Pour ce faire, on se fonde, bien entendu, sur un texte juridique, un décret du Vlaamse Raad du 28 janvier 1987. La main sur le cœur, certains Tartufes proclament: «Ce n'est pas notre faute, c'est l'application de la loi.» Face à de tels comportements, je suis très pessimiste sur les chances de survie de cet Etat. Qui oserait nier que, dans ces quatre communes périphériques comme dans bien d'autres dans la périphérie, il existe, soit une imposante majorité, ressemblant en tous points à la composition sociologique des communes bruxelloises, soit une forte présence avoisinant très souvent — et en tout cas dans les communes à facilités que je viens de citer — les 50 p.c.? Qui pourrait affirmer que les populations de ces communes, francophones et néerlandophones, ne sont pas centrées sur la vie bruxelloise dans tous ses aspects, professionnel, économique, social ou culturel?

De heer Vandenbossche. — Het moet toch gaan over materies waarover deze Raad bevoegdheid heeft.

- M. Cornelissen. J'y arrive, Monsieur Vandenbossche! Personne, disais-je, ne peut nier que les francophones et néerlandophones de ces communes sont centrés sur la vie bruxelloise dans tous ses aspects, professionnel, économique, social ou culturel, c'est-à-dire ceux-là mêmes que reflète très précisément, dans ses programmes, une télévision comme Télé-Bruxelles. Ce n'est d'ailleurs un secret pour personne, nombre de Flamands sont des téléspectateurs fidèles de Télé-Bruxelles qui leur apporte des informations qui les intéressent à propos de l'actualité bruxelloise. Qui, en dehors d'extrémistes linguistiques mesquins et intolérants, peut se réjouir ou se glorifier d'avoir réduit la communication? C'est une question fondamentale. Ces événements démontrent une nouvelle fois l'inanité du découpage qui a limité Bruxelles à ses 19 communes centrales. Sans ce carcan artificiel, monsieur Vandenbossche, le problème n'existerait pas, et le paradoxe est bien là. Là où, notamment grâce à l'Europe, on supprime les frontières...
- M. Moureaux. Vous ne parlez pas du sujet, Monsieur Cornelissen.
- M. Cornelissen. Nous sommes dans le sujet, Monsieur Moureaux. Je vous ai dit que j'allais parler de principes et non pas de formules techniques comme vous l'avez fait.
- M. Moureaux. C'est la demande du Conseil d'administration de Télé-Bruxelles, dont vous faites partie, Monsieur Cornelissen. Parlez des choses sérieuses dont les gens se préoccupent, sans réécrire l'histoire. Vous n'avez pas été capables de créer la Région bruxelloise.
- M: Cornelissen. Ne soyez pas ridicule, Monsieur Moureaux. Vous savez bien qu'il en va tout autrement. Sans nous, il n'y aurait jamais eu de Région bruxelloise. Ce n'est certainement pas le PS qui l'aurait créée!
- M. Harmel. On n'y croit, plus Monsieur. Vous avez un pied dedans et un pied dehors!

- M. Maingain. Avec les ECOLOS de service! Allez parler aux francophones de la périphérie, Monsieur Moureaux. (Protestations sur de nombreux bancs.)
- M. le Président. Messieurs, vous n'améliorez pas l'image de notre Assemblée. Poursuivez, je vous prie, Monsieur Cornelissen.
- M. Cornelissen. Le paradoxe est donc le suivant: au moment où, grâce à l'Europe notamment, on supprime les frontière, la Flandre, elle, s'évertue à en créer, et de très étroites, sans qu'elles répondent à aucune justification.
- De heer Vandenbossche. Laat toch eindelijk eens Vlaanderen met rust! Hou alstublieft op met die hypocrisie!
- M. Cornelissen. L'attitude que nous constatons en l'occurrence est totalement inepte, dans un Etat qui a écrit le concept de loyauté fédérale dans sa Constitution. Pour que la diffusion des programmes de Télé-Bruxelies en dehors du carcan artificiel des dix-neuf communes trouve une solution juridique ferme, il suffirait j'insiste sur ce terme bien entendu que les deux Communautés passent un accord de coopération sur le sujet.

Mais, hélas! ce test de bonne volonté et de loyauté fédérale, la Communauté flamande le refuse. Elle refuse ainsi de démontrer son adhésion à cette fameuse pacification communautaire, dont l'on demande aux francophones d'être les artisans.

Pour ma part, je souhaiterais que les représentants flamands siégeant au sein de cette Assemblée se démarquent de cette intolérance...

**De heer Vandenbossche.** — U kunt nog iets leren van de Vlamingen!

M. Cornelissen. — ... qu'ils n'acceptent pas qu'il puisse y avoir deux poids deux mesures et appuient toute initiative permettant d'en revenir à une situation équilibrée; en effet, TV-Brussel — on l'a dit — ne vient-elle pas de trouver un moyen pour être diffusée, sur l'ensemble du territoire de la Communauté flamande? Cette décision n'est-elle pas tombée le jour même où l'on interdisait la diffusion de Télé-Bruxelles à Kraainem et à Wezembeek?

#### De heer Vandenbossche. - Lees de wet!

M. Cornelissen. — Par ailleurs, TV-Brussel n'a-t-elle pas pu compter sur la bonne volonté de la majorité de cette Assemblée, qui a permis la thésaurisation et l'accumulation de crédits annuels qui, s'ils n'avaient pas été dépensés à la date fatidique, se seraient perdus?

J'ai entendu un certain nombre de vos interventions, Monsieur Vandenbossche. Vous estimez que ce débat ne doit pas avoir lieu ici. En agissant de la sorte, vous restreignez franchement les limites de la démocratie. Vous dites que Télé-Bruxelles est purement un phénomène régional. Encore faut-il s'entendre sur la définition exacte de la Région et sur le fait d'avoir des facilités culturelles quand des populations sont mélangées. Cela, c'est un élément de pacification communautaire, Monsieur Vandenbossche!

De heer Vandenbossche. — Télé-Bruxelles heeft zelfs geen aanvrag ingediend om als Vlaams Brusselse zender te worden erkend.

M. Cornelissen. — Ne tombez pas dans un formalisme absurde!

- M. le Président. Je vous signale que votre temps de parole est dépassé, Monsieur Cornelissen.
- M. Cornelissen. Vous aurez pu constater, Monsieur le Président, que mon temps de parole a largement été utilisé par d'autres orateurs, de leur banc!

Selon M. Delathouwer, il s'agit d'un problème juridique et c'est ce qui empêche Télé-Bruxelles d'émettre. Cette explication ne peut pas être une justification, dans la mesure où il y avait une situation préexistante: Télé-Bruxelles desservait également un certain nombre de communes de la périphérie où les majorités francophones sont importantes.

A partir du moment où l'on se sert d'un texte juridique pour remettre en question semblable situation, on fait preuve d'une attitude agressive.

Le groupe FDF-ERE rappelle quant à lui son attachement indéfectible aux principes de tolérance et de liberté et exige qu'une solution structurelle soit trouvée, qui permettre aux habitants de la périphérie de capter Télé-Bruxelles. Nous soutiendrons toute initiative qui rencontrera cet objectif. (Applaudissements sur les bancs FDF-ERE.)

M. le Président. — La parole est à Mme Willame-Boonen.

Mme Willame-Boonen. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, dans le calme et la sérénité retrouvés et sans trop parler de grands principes ou de grandes techniques, je voudrais pacifier le débat, tout en disant clairement le sentiment de mon groupe.

Voici exactement une semaine, les francophones de ce Conseil ont voté à l'unanimité en faveur d'une résolution en Assemblée de la Commission communautaire française. Ils convenaient qu'ensemble, les francophones de Bruxelles se rappellent au souvenir de la radio-télévision de notre Communauté pour voir l'audience de Télé-Bruxelles s'élargir au-delà des dix-neuf communes.

Cela étant, et contrairement à ce qu'a dit M. Vandenbossche, il n'est pas mauvais d'en reparler au sein de ce Conseil où sont réunis les représentants de la population de la Région. Il est bon que nous abordions ensemble, Flamands et francophones, certains sujets pour trouver des solutions culturelles dans chacune de nos Assemblées et de nos communautés et que nous en parlions au sein de ce Conseil.

Le «saucissonnage» total n'est pas possible, à moins de faire preuve d'une grande hypocrisie, particulièrement critiquée par l'homme de la rue lequel est terriblement peu au courant de nos complexités institutionnelles.

Revenons-en au cœur du problème et à la suppression de l'audience de Télé-Bruxelles, en février d'abord dans deux communes, en octobre ensuite dans deux autres communes de la périphérie. Le coup nous a fait mal. Pour ma part, j'ai évoqué, en février, un coup dans l'estomac. Nous sommes très sensibles à la liberté culturelle pour chacun de s'informer, de lire et d'écrire dans la langue qui est la sienne. Il est vrai, reconnaissons-le, que si nous nous plaçons sur le plan purement légal, pour ne pas dire légaliste, le Ministre Weckx n'a fait qu'appliquer la loi. La question est de savoir pourquoi, tout à coup, il a voulu l'appliquer en 1993, alors que le décret a été voté en 1991.

La suppression de ce qui n'était peut-être qu'une tolérance, une élégance, une forme de reconnaissance à la fois des intérêts légitimes d'une partie de la population de la périphérie, toutes langues confondues, et de la réalité de la zone d'influence de Bruxelles paraît relever d'un état d'esprit mesquin, médiocre et triste aux yeux des francophones.

Si je me place au-delà du plan du droit, longtemps développé par M. Vandenbossche, j'ai le sentiment que cette décision est en deça de ce que l'on peut attendre, *a fortiori* dans un Etat démocratique et soucieux de l'évolution des nations.

L'actualité nous prouve tous les dangers d'un nationalisme étroit. A notre époque angoissée par de grandes mouvances, tout repli frileux comme tout protectionnisme économique va contre le progrès. L'intolérance qui se manifeste à différents niveaux et dans certains partis «commence à bien faire». A l'époque du GATT, du grand marché européen et de la mondialisation de l'économie, donner des frontières aux ondes et aux images semble assez inepte. Au stade avancé des technologies où nous sommes, l'une ou l'autre astuce technologique permettra de toute façon, un jour ou l'autre — peut-être moyennant finances —, de compenser une limitation législative. TV-Brussel, qui va utiliser la BRT, l'a d'ailleurs bien compris.

A l'heure où le Ministre Delcroix a fait triompher la défense de sa langue en parvenant à la faire respecter dans une matière des plus rebelles, à savoir la chose militaire, il est de mauvais goût de « chipoter » dans le domaine audiovisuel. Les bricoleurs ou les adeptes de l'antenne parabolique — qu'ils soient néerlandophones ou francophones — peuvent, aujourd'hui, aisément se brancher sur le tennis ou le surf en Australie, sur la boxe à la télévision thaïlandaise et sur Beverley Hills sur les chaînes américaines.

J'ai eu, à de nombreuses reprises, l'occasion de dire combien je souhaitais que Bruxelles, importante ville francophone, voie sa langue, parlée par 85 p.c. de ses habitants, bien défendue et bien illustrée. Mais maintes fois aussi, j'ai redit qu'elle devait être le lieu d'expression de multiples cultures, pas seulement européennes d'ailleurs, un lieu d'échanges, ce qui signifie affirmations, rencontres, dialogue, et pas une culture du melting pot.

Dans un souci de pacification communautaire, essentiel pour notre Région, je souhaite que nous gardions la tête froide, Chers Collègues, même si la culture est affaire de passion. Mes souhaits se traduisent en trois points.

Premier souhait: que la solidarité au sein de la Communauté française trouve à s'exprimer grâce au média correspondant. M. Vandenbossche nous a rassurés à ce sujet. Il s'agit de bien plus qu'une solidarité territoriale entre la Région wallonne et la Région de Bruxelles. Il s'agit d'une solidarité des personnes au sens où l'on entend les Communautés en Belgique, des personnes où qu'elles vivent ou travaillent. Cette solidarité, au sein même de la Communauté française, ne s'exprime pas toujours, surtout en ce qui concerne la médiatisation de certains événéments francophones bruxellois. Exemple: il est assez particulier de constater que la déclaration du Collège de la COCOF, qui a eu lieu lundi dernier à la suite de l'accroissement du budget et l'élargissement des compétences de cette Assemblée consécutif aux accords de la Saint-Quentin, n'a recueilli aucun écho sur la chaîne de la RTBF. Par contre, le lendemain, les mêmes événements se déroulaient en Région wallonne: déclaration de l'Exécutif, élargissement des compétences, augmentation du budget pour un montant de vingt milliards. Durant dix minutes, la RTBF a retransmis le débat avec images de la séance, interview du Ministre-Président et de l'opposition. Cette inégalité de traitement n'est pas normale.

M. Chabert, Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Permettez-moi de vous interrompre pour vous dire que le problème est exactement le même du côté flamand.

- M. Hasquin. Nous devons donc en tirer les conclusions!
- M. Moureaux. C'est ce que j'essaie de faire!

Mme Willame-Boonen. — Je remercie M. Chabert pour son information.

Deuxième souhait: que Bruxelles soit un espace d'ouverture où l'on s'informe, fasse parler et confronte dans le dialogue les richesses et le foisonnement des diverses cultures qui s'y croisent.

Troisième souhait: quelles que soient les solutions techniques, dont M. Moureaux a longuement parlé, ou juridiques qui seront trouvées, je souhaite que Télé-Bruxelles remplisse au mieux son service d'information pour la Communauté française de Belgique, c'est-à-dire qu'elle soit non seulement le relais de la vie de notre Communauté et de notre Région, mais encore un interface avec toutes les communautés vivant à Bruxelles. De plus à l'époque des satellites, Télé-Bruxelles doit diffuser cette information le plus largement possible à tous ceux qui, où qu'ils soient, sont soucieux du devenir de notre Région, où tant de débats symbolisent ou cristallisent le devenir de la Belgique. (Applaudissements sur de nombreux bancs.)

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer Cauwelier.

De heer Cauwelier. — Mijnheer de Voorzitter, heren leden van de Regering, Collega's, bij het begin van dit debat heeft de heer Moureaux uitdrukkelijk de mening van de Nederlandstaligen, ook van de oppositie, gevraagd. Ik ga graag op deze uitnodiging in. Trouwens, het komt niet zo vaak voor dat mijn mening wordt gevraagd.

M. Moureaux. — Pourtant, elle est souvent fort utile.

De heer Cauwelier. — Agalev en ECOLO zullen straks samen een motie indienen omdat wij na enig overleg erin geslaagd zijn samen een zinvolle oplossing voor te leggen die ik hier wens toe te lichten.

Aangezien de Nederlandstalige sprekers in de discussie al duidelijk hebben gemaakt hoe dit dossier juridisch in mekaar zit, hoef ik hierop niet meer terug te komen. Ik zal wel een paar elementen aanbrengen die voor de Franstaligen misschien interessant zijn als zij onderling overleggen over een eventuele oplossing.

Ik herinner mij nog heel goed dat bij de plechtige start van TV-Brussel nogal wat inwoners van Vlaams-Brabant — misschien ook van Waals-Brabant —, die geregeld naar Brussel komen strooibriefjes met hun grieven ronddeelden. Zij waren boos omdat TV-Brussel slechts binnen de grenzen van onze regio zou worden uitgezonden. Niettegenstaande zij buiten Brussel wonen, willen ze weten wat er hier gebeurt. Dit maar om te zeggen dat ook aan Nederlandstalige zijde mensen van buiten het zendgebied van TV-Brussel graag naar uitzendingen van deze zender zouden kijken. Met dit feit moet men rekening houden.

Overigens breng ik in herinnering dat ik, toen er sprake was van de oprichting van TV-Brussel, steeds openlijk ervoor heb gepleit — ik heb zelfs naïef brieven aan de directie van Têlê-Bruxelles geschreven die ik zorgvuldig heb bewaard — om geen eigen Nederlandstalige kleine TV-zender op te starten, naast de Franstalige. In tegenstelling tot Minister Chabert verdedigde ik dus aanvankelijk het voorstel dat eenzelfde zendvereniging zowel Franstalige als Nederlandstalige programma's zou uitzenden.

**De heer Vandenbossche.** — U blaast voortdurend warm en koud!

De heer Cauwelier. — Ik heb geprobeerd mijn standpunt door te drukken, maar ben daarin niet geslaagd, omdat Télé-

Bruxelles en de Franstaligen dat niet wensten. Dit mag ook eens worden gezegd.

Vanaf dan zijn onze wegen, tot mijn spijt, uiteengegaan. Ik blijf het jammer vinden dat dit tweetalig project voor Brussel niet is gelukt. Wij krijgen wellicht nooit meer zo'n kans.

**De heer Chabert,** Minister belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen. — Daar was ik ook voorstander van.

De heer Cauwelier. — Dat wist ik niet, Mijnheer de Minister. In dat geval trek ik mijn woorden terug. Ik herinner mij wel dat u er destijds voor pleitte dat TV-Brussel over de grenzen heen zou uitzenden en bij voorkeur in verschillende talen.

**De heer Chabert**, Minister belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen. — Inderdaad.

De heer Cauwelier. — Ik sta ook achter die idee, maar de wetgever heeft geoordeeld dat aan de regionale televisie geografische grenzen moeten worden opgelegd. Ik kan mij goed voorstellen dat mensen uit Kortrijk graag zouden weten wat in Brugge gebeurt. In Kortrijk kan men wel de regionale televisie van Zuid-West-Vlaanderen ontvangen maar niet deze van Noord-West-Vlaanderen. Dat kan toch niet. Wij moeten hier niet komen aandraven met het grote principe van de wereldcultuur. Het komt er op aan een praktische oplossing te vinden voor de problemen waarmee wij nu worden geconfronteerd.

Kunnen wij een praktische regeling vinden? Ik heb de indruk dat de Franstaligen denken dat de Brusselse Vlamingen nu tevreden zijn omdat TV-Brussel nu ook via BRTN kan uitzenden. Zij vergissen zich.

Het gaat immers slechts om een samenvatting van een half uur op zaterdagmiddag. Op gebied van informatie schiet het dus ruimschoots tekort. Het programma kan wel de nodige sympathie opwekken voor Brussel, want TV-Brussel geeft wel relaas van wat in heel Brussel gebeurt. Télé-Bruxelles daarentegen zendt enkel uit wat in Franstalig Brussel gebeurt.

Onze Franstalige vrienden zouden kunnen opteren voor eenzelfde oplossing als wij en dus genoegen nemen met een korte samenvatting op zaterdagmiddag. Wie het echter belangrijk vindt dat de uitzendingen van TV-Brussel en Télé-Bruxelles ook buiten het gewest kunnen worden gevolgd — zowel door Nederlandstaligen als door Franstaligen — zou er beter aan doen zich te richten tot zijn respectieve wetgever en een wijziging van de huidige wet, voorstellen teneinde een meer interessante oplossing te vinden voor dit probleem. Een korte samenvatting van het regionaal nieuws op de nationale zender kan interessant zijn omwille van het principe, maar brengt niet veel zoden aan de dijk.

Agalev en Ecolo hebben in die zin een motie ingediend. Uitgaande van de motie van de heer Moureaux en na enige discussie over de juiste terminologie — het woord intolérance hebben we bewust weggelaten — kunnen wij een tekst voorleggen die gericht is op de toekomst en het mogelijk moet maken om de interessante evenementen die in Brussel plaatsvinden, ook buiten Brussel bekend te maken. (Applaus.)

M. le Président. — La parole est à M. Hasquin pour une courte intervention étant donné que son groupe a déjà largement consommé son temps de parole.

M. Hasquin. — Monsieur le Président, je vous remercie de m'avoir donné la parole. Je n'allongerai pas démesurément le débat, mais je voudrais néanmoins faie remarquer la profonde

contradiction qui existe dans nos propos. Je m'en tiendrai à quatre considérations.

Tout d'abord, dans un débat tel que celui-ci, ne nous enfermons pas dans un juridisme qui n'a aucun sens. C'est un truisme que de dire que la culture n'a pas de frontières. Or, nous discutons maintenant d'un problème de culture. Ne rabaissons pas notre débat!

De heer Anciaux, Staatssecretaris toegevoegd aan de Minister belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkignen. — Maar in een rechtsstaat zijn er wetten.

M. Hasquin. — Par ailleurs, nous en avons tous convenu — j'ai entendu les mêmes propos sur les bancs francophones et néerlandophones — en tant que Bruxellois, nous avons des problèmes avec nos communautés respectives. C'est un point dont il faut être conscient.

#### M. Vandenbossche. — Qui a dit cela?

M. Hasquin. — Chacun a eu l'occasion de se plaindre du traitement que lui réserve tantôt la RTBF, tantôt la BRT.

En outre, il est important de pouvoir distinguer ce que j'appellerai les Bruxellois «juridiques», ceux qui habitent les dix-neuf communes, et ceux — ce n'est pas négligeable — que j'appellerai les Bruxellois «sociologiques».

Vous n'ignorez pas que des centaines de milliers d'habitants de la périphérie viennent travailler à Bruxelles. Ils habitent dans les environs immédiats des dix-neuf communes; ils sont soit Flamands, soit Wallons, si l'on s'en tient à un strict critère juridique, mais ils se sentent Bruxellois. C'est une réalité que nous ne pouvons pas ignorer.

Je m'étonne de l'obstination que l'on met parfois à dire que nous ne sommes pas compris par nos Communautés respectives et que nous ne pouvons pas compter sur les antennes nationales tout en voulant, dans le même temps, limiter strictement aux dixneuf communes la diffusion de Télé-Bruxelles ou de TV-Brussel. Cela me paraît tout à fait contradictoire.

Si l'on veut être compris, entendu, soutenu, il faut pouvoir se faire entendre. Pour cela, il faut au moins que ceux qui vous entourent et vous traitent parfois avec un brin de désinvolture — je pense aux Wallons et aux Flamands de Flandre — aient l'occasion de vous entendre et de savoir ce qui se passe à Bruxelles.

Dès lors, la seule chose que nous puissions faire si nous voulons être cohérents et défendre Bruxelles, c'est faire preuve d'une tolérance mutuelle, demander ensemble la diffusion de Télé-Bruxelles et de TV-Brussel, et ne pas se barricader derrière des arguments juridiques absolument aberrants en cette fin de XX° siècle. (Applaudissements sur les bancs du PRL, du FDF-ERE et sur certains autres bancs.)

#### M. le Président. — La parole est à M. Harmel.

M. Harmel. — Monsieur le Président, je demande une suspension d'une dizaine de minutes.

M. le Président. — Cette suspension vous est accordée de plein droit.

La séance plénière est suspendue.

De plenaire vergadering wordt geschorst.

(La séance plénière est suspendue à 12 heures.)

(De plenaire vergadering wordt geschorst om 12 uur.)

Elle est reprise à 12 h 45

Ze is om 12 u. 45 hervat

M. le Président. — La séance est reprise.

De vergadering is hervat.

La parole est à M. Hasquin.

M. Hasquin. — Monsieur le Président, on nous avait annoncé une suspension de dix minutes. Elle a duré exactement trois quarts d'heure. Il est 12 heures 45: croyez-vous décent de poursuivre notre ordre du jour? Ne trouvez-vous pas préférable de nous revoir dans la journée, à une heure à fixer de commun accord, pour voter?

M. le Président. — Ce n'est pas à moi qu'il appartient d'en décider, mais à l'Assemblée.

Je vous propose d'entendre maintenant la réponse du Ministre-Président à l'interpellation.

M. Hasquin. — Nous sommes d'accord; c'est normal.

M. le Président. — Je suggère que les chefs de groupes se concertent sur la suite de nos travaux. En ce qui me concerne, sans proposition alternative, je poursuis l'ordre du jour prévu.

Ik stel voor dat de fraktieleiders overleggen over het vervolg van onze werkzaamheden. Als er geen alternatief voorstel komt, loop ik de agenda verder af.

La parole est à M. Picqué, Ministre-Président.

M. Picqué, Ministre-Président du Gouvernement bruxellois. — Monsieur le Président, le problème évoqué ce matin n'est pas récent. En effet, nous nous interrogeons depuis quelques mois déjà sur la manière d'assurer, dans le souci de la paix communautaire, la meilleure diffusion possible de Télé-Bruxelles et TV-Brussel.

Peut-être un petit historique s'impose-t-il: le 23 février, le Ministre-Président de la Communauté française, Bernard Anselme, avait saisi le Comité de concertation Gouvernement-Exécutifs de la décision du Ministre Weckx d'interdire la diffusion de Télé-Bruxelles dans les communes de Wemmel et Drogenbos. Mon Collègue de la Communauté française soulignait «qu'il serait opportun que des accords de réciprocité de distribution des chaînes puissent être négociés entre les Communautés, dans un esprit serein de tolérance, d'ouverture et de respect mutuel des identités culturelles ». C'est ainsi qu'il exposait la raison de la mise à l'ordre du jour du Comité de concertation de ce problème.

Vous me connaissez suffisamment pour savoir que je ne peux que souscrire à ce souhait. Comme représentant de la Région de Bruxelles au sein du Comité de concertation, j'avais proposé que la Région bruxelloise puisse être associée aux délibérations du groupe de travail créé par le Comité de concertation, où siégeaient les deux Communautés, et qui avait pour tâche de trouver une solution à cette demande de réciprocité.

Ce droit fut refusé à la Région de Bruxelles, cette dernière n'ayant pas de compétence en matière audiovisuelle. Mais notre demande visait surtout à être présents dans cette négociation de manière à pouvoir apporter ce que je qualifierais de «bon sens» — s'il est possible d'incarner le bon sens ici — dans cette négociation difficile. La Région n'a pas pu être présente aux réunions de travail et cette négociation n'a pas abouti.

D'autres mécanismes ont alors été évoqués qui permettraient aux habitants de la périphérie de capter des informations sur Bruxelles, tant du côté flamand que du côté wallon. Comme on l'a dit tout à l'heure, depuis le 15 septembre, la télévision communautêire flamande TV-Brussel émet par le câble sur le territoire des dix-neuf communes; deux mois plus tard, la BRT a commencé la transmission sur sa première chaîne d'un condensé de quarante-cinq minutes des émissions de TV-Brussel. Cela permet aux habitants de Flandre de recevoir des informations relatives à Bruxelles. Je crois que c'est une bonne chose. On peut se demander s'il ne faudrait pas prévoir d'autres plages horaires, une diffusion plus large. Toutefois, la formule initiée par la BRT me paraît bonne, même si elle ne donne pas entière satisfaction à nos Collègues flamands de Bruxelles.

En ce qui nous concerne, nous avons, souvent comme francophones, évoqué ce problème, de même qu'entre francophones et néerlandophones de Bruxelles. J'ai écrit à mon collègue le Ministre de la Communauté française, M. Di Rupo, qui, comme tout le monde le sait, a l'audiovisuel dans ses attributions, pour lui demander d'examiner avec la RTBF la possibilité d'organiser aussi la transmission d'informations régionales bruxelloises sur sa première chaîne. Cette question est actuellement à l'étude à la RTBF. Peut-être pourrions-nous trouver une formule parallèle à celle imaginée par la BRT?

Si j'ai manifesté une adhésion évidente aux propos qui prônaient la nécessité de l'ouverture culturelle, et si j'ai aussi déploré, quoique cela ne soit pas dans nos compétences, que les francophones de Flandre ne puissent plus recevoir Télé-Bruxelles, le débat actuel nous ramène aux relations entre la Région de Bruxelles et certains organes communautaires francophones. Plusieurs intervenants y ont fait allusion.

Mesdames, Messieurs, le débat sur Télé-Bruxelles prend toute son importance eu égard à la manière dont nous, francophones de Bruxelles, sommes traités par notre télévision nationale. Des responsables de rédaction, des responsables politiques, des responsables de centres de la RTBF, soucieux de se créer une sorte de zone d'influence particulière, ont mis à mal la cohérence de l'outil communautaire au nom d'un régionalisme pointu dont non seulement les francophones de Bruxelles, mais également toute la Communauté française, sont maintenant les victimes: les Wallons aussi sont privés d'informations sur Bruxelles. Ce n'est pas le lieu—ce serait plutôt à la COCOF—de tenir ce genre de propos et mes amis flamands ne m'en voudront pas, mais il faut bien évoquer l'acuité du problème de Télé-Bruxelles, étant donné la manière dont l'information bruxelloise est traitée à la RTBF.

Au moment où la télévision publique décrète sa spécificité, son indépendance, comment ignorer que la RTBF est un lieu où le rapport pression téléphonique régionale — apparition médiatique est extrêmement productif? Quand j'entends un important bourgmestre de Wallonie se plaindre que la RTBF ne donne pas assez de place à l'information wallonne, je suis malheureux. Je le suis aussi quand je vois dans quel état la RTBF laisse le centre de Bruxelles et les journalistes du centre de Bruxelles. Et je le suis également quand je constate qu'aujourd'hui à la RTBF, si l'information bruxelloise ne passe plus — et c'est très systématique, vous le savez bien - c'est parce que certains - et je dis bien certains — se vengent du fait que nous, Bruxellois, avons refusé le décrochage au nom de l'unité de la Communauté française. C'est grave parce que nous étalons ici, dans cette Assemblée, des problèmes qui touchent aussi aux relations intra-Communauté française, et je pense que les Flamands ont sans doute aussi - excusez-moi de vous le dire, mais M. Chabert m'a préparé le terrain — des petits problèmes intracommunautaires.

Aujourd'hui, j'ai entendu des discours qui en appellent à l'ouverture, à l'échange culturel et M. Vandenbossche — c'est l'aspect positif de sa réponse — a dit que pour ce qui le concerne,

la BRT n'entend pas brouiller les émission quand elles évoquent Bruxelles.

De heer Vandenbossche. — Ik heb gezegd dat de uitzendingen van Télé-Bruxelles moeten deel uitmaken van de programmatie van RTBF als onderdeel.

M. Picqué, Ministre-Président du Gouvernement. — J'ai bien noté votre intervention, à mon avis, cela veut bien dire qu'il se dégage ici une majorité d'amis flamands considérant que sur la chaîne de la RTBF, quand à un moment donné — et ce n'est pas du décrochage — à la place de la mire l'on passera une information sur Bruxelles — c'est la marchandise que Télé-Bruxelles va donner à la RTBF et c'est bien ainsi que cela fonc--, on ne demandera pas aux sociétés de télédistribution de brouiller l'émission. Je prends d'ailleurs comme référence le fait que nos cultures, notre sensibilité philosophique, par exemple, pourraient nous amener, Wallons et Flamands, à brouiller des films dont le contenu pourrait choquer notre sensibilité et nos valeurs profondes. Imaginez dans quel monde nous vivrions! J'espère que nous n'en sommes pas là! Il en est de même pour la technique proposée et l'on pourrait parfaitement imaginer que la RTBF permette la diffusion de l'information bruxelloise. J'ai donc entendu aujourd'hui des discours sur la volonté d'ouverture, sur la tolérance, j'ai observé que des portes s'entrouvrent et je me suis aperçu, comme vous, qu'en empêchant une information bruxelloise à destination de la Flandre et de la Wallonie, on se fait mal commercialement et culturellement. Car, il s'agit bien d'événements culturels qui se déroulent à Bruxelles, qui ne sont pas annoncés en Flandre et en Wallonie; n'oublions pas non plus le manque de couverture de la RTBF et de la BRTN de ce qui se passe à Bruxelles. Mais les informations commerciales ne passent pas non plus. Or, il est évident que la dynamique commerciale bruxelloise exige que les événements commerciaux bruxellois puissent être connus aussi en Flandre et en Wallonie. Il apparaît donc nettement qu'il est de notre intérêt, comme Bruxellois, quelle que soit notre identité culturelle, que les informations soient diffusées au nord comme au sud.

Enfin, nous avons tous ici le souci — c'est en tout cas vrai pour la grande majorité d'entre nous — d'incarner un lieu exemplatif du modèle de pacification. La plupart d'entre nous le veulent, je le sais. Nous sommes aussi sensibles au fait que Bruxelles est un lien fédéral et que nombre d'entre nous veulent jouer ce jeu du lien fédéral.

C'est pourquoi, le nord et le sud de ce pays doivent savoir ce qui se passe dans leur capitale.

Je me rends compte que tout le monde s'accorde sur l'essentiel. Il nous suffit maintenant de déterminer de quelles techniques nous allons user. Vous êtes tous d'accord sur le fait que la RTBF et la BRTN diffusent une information sur Bruxelles. Si nous pouvions obtenir, avec ces deux chaînes, que cette diffusion d'information sur Bruxelles soit assurée, le problème serait probablement résolu.

Subsisterait l'amertume d'un certain nombre de décisions que d'aucuns ont mal acceptées, de certains procès que nous nous sommes faits les uns aux autres.

L'important pour moi, c'est de faire aboutir la négociation avec la RTBF, et ce débat concerne surtout les francophones.

J'ai parlé du fond de l'affaire, j'en viens à la forme. Après une suspension de séance, comme dans toute vie politique d'une majorité ou d'une Assemblée, nous nous interrogeons sur la manière de terminer ce débat. La façon dont nous le ferons — vous avez compris à quoi je fais allusion — pourrait évidemment porter atteinte non seulement à la majorité, ce dont l'opposition ne s'embarrassera pas, mais également au climat de travail de cette Assemblée.

Pour terminer, je dirai qu'à partir du moment où l'on a constaté que nous nous accordons sur l'essentiel et qu'il faut effacer les amertumes du passé, il serait dommage, pour une raison de positionnement politique et ponctuel, de mettre en danger une Assemblée, un Gouvernement et tout un état d'esprit que nous avons essayé de créer, pour des raisons qui appartiennent à des compétences qui ne relèvent même pas de cette Assemblée. J'en appelle donc à la sérénité et au bon sens. (Applaudissements sur de nombreux bancs.)

#### M. le Président. — La parole est à M. Moureaux.

M. Moureaux. — Monsieur le Président, Chers Collègues, je crois que notre Assemblée a été particulièrement sensible aux propos du Ministre-Président, à la densité de ses réponses, à la hauteur de vues qu'il a exprimées et aux solutions pratiques qu'il a esquissées.

Effectivement, le débat que nous avons eu est très important; il n'était ni possible, ni utile, de l'esquiver. Il a donné lieu à deux types d'interventions.

D'une part, celles dont je me réjouis particulièrement, qui, face à une situation qui nous est imposée, infligée de l'extérieur de Bruxelles, qui nous blesse, nous francophones bruxellois, qui heurte le bon sens, ont cherché à résoudre le problème — le Ministre-Président a fait une synthèse dans ce sens — de façon positive, concrète, pratique, complète, effective, par un dialogue constructif, d'une part, entre francophones et néerlandophones de Bruxelles, d'autre part, entre les responsables bruxellois et ceux des Communautés.

D'autre part, celles contre lesquelles le Ministre-Président nous a mis en garde, qui exploitent la situation qui nous est imposée de l'extérieur, qui mettent de l'huile sur le feu et qui tentent d'empêcher les solutions pour élargir le fossé.

Les solutions pratiques que nous avons présentées les déçoivent sans doute parce que nous n'avons pas esquivé la difficulté et que nous ne nous sommes pas «aplatis» devant qui que ce soit. De plus, ils devront constater que ce débat permettra d'avancer dans le sens d'une solution garantissant l'information pour tous.

Je regrette que dans la foulée des réponses du Ministre-Président, nous n'ayons pas pu — au moins au sein de la majorité, mais pour ma part j'aurais souhaité un accord plus large — souscrire à une motion motivée faisant état des valeurs essentielles sur lesquelles un grand nombre d'entre nous se sont accordés au cours du débat. Je regrette que cela se soit révélé impossible.

Mme Nagy. — Une motion a été déposée; vous pouvez l'approuver.

- M. Moureaux. Je n'accuse certainement par votre groupe, Madame Nagy, de quelque culpabilité que ce soit dans cette affaire.
  - M. Vandenbossche. Qui est responsable?
- M. Moureaux. Monsieur Vandenbossche, je ne suis pas sûr que vous ayez raison de m'interroger sur la culpabilité.
  - M. Vandenbossche. Si vous dites l'un, il faut dire tout.
  - M. Hasquin. Cela nous intéresse aussi!
- M. Moureaux. Monsieur Vandenbossche, je ne sais pas pourquoi vous m'interrogez, mais je n'esquiverai pas vos questions.

#### M. Hasquin. - Je l'espère bien!

M. Moureaux. — J'ai cru comprendre qu'il vous était difficile de souscrire à une motion motivée commune, alors que des pistes assez larges étaient présentées.

J'ai également cru comprendre qu'au sein de la majorité, le FDF éprouvait des difficultés à adhérer à une motion pure et simple de confiance.

De heer Vandenbossche. - Nu gaat u ook zeggen waarom.

M. Moureaux. — Le Ministre-Président a eu raison de dire tout à l'heure qu'après les efforts faits par la plupart d'entre nous pour arriver à une motion commune qui apportait une solution concrète au problème, il est regrettable que la motion pure et simple ne soit pas signée par tous les groupes de la majorité.

Quant à nous, nous sommes satisfaits des réponses données par le Ministre-Président au nom de son Gouvernement. Nous sommes heureux que ce Gouvernement puisse encore représenter la Région bruxelloise pour apporter des solutions concrètes et positives. Nous lui accorderons bien sûr notre soutien mais nous devons attirer l'attention sur la gravité de ce que certains sont en train de faire, car ils prennent les risques les plus graves en mettant en péril la paix communautaire à Bruxelles. (Applaudissements sur les bancs du PS-PSC.)

#### ORDRES DU JOUR - MOTIES

Dépôt - Indiening

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, en conclusion de cette interpellation, les ordres du jour suivants ont été déposés.

Dames en Heren, tot besluit van deze interpellatie werden volgende moties ingediend.

Le premier, motivé, signé par MM. Simonet, Maingain et Zenner, est libellé comme suit:

«Le Conseil.

Ayant eu connaissance de la décision du Ministre de la Culture et des Affaires sociales du Gouvernement de la Communauté flamande d'appliquer le décret de la Communauté flamande interdisant la diffusion de Télé-Bruxelles dans les communes de Wezembeek-Oppem et de Kraainem,

- Constate que la décision du Gouvernement flamand porte atteinte au droit à l'information des citoyens de la périphérie bruxelloise,
- Condamne et dénonce cette manifestation d'intolérance culturelle qui perturbe la paix communautaire,
- Réaffirme sa solidarité avec les francophones de la périphérie et invite le Gouvernement bruxellois à trouver d'urgence une solution dans ses contacts avec le Gouvernement flamand afin de permettre aux personnes ne résidant pas en Région bruxellois de capter les émissions de Télé-Bruxelles.»

De eerste, gemotiveerd, ondertekend door de heren Simonet, Maingain en Zenner luidt als volgt:

«De Raad,

In kennis gesteld van de beslissing van de Minister van Cultuur en van Sociale Zaken van de Regering van de Vlaamse Gemeenschap om het decreet van de Vlaamse Gemeenschap toe te passen dat het uitzenden van Télé-Bruxelles in de gemeenten Wezembeek-Oppem en Kraainem verbiedt,

- Stelt vast dat de beslissing van de Vlaamse Regering inbreuk pleegt op het recht tot informatie van de bewoners van de Brusselse rand,
- Veroordeelt en laakt die uiting van culturele onverdraagzaamheid die de communautaire vrede verstoort,
- Herhaalt zijn solidariteit met de Franstaligen van de rand en vraagt de Brusselse Regering dringend een oplossing te zoeken met de Vlaamse Regering, zodat personen die niet in het Brusselse Gewest wonen de uitzendingen van Télé-Bruxelles kunnen ontvangen.»

Le deuxième ordre du jour motivé, signé par Mmes Nagy, Huytebroeck et M. Cauwelier, est libellé comme suit:

«Le Conseil,

Ayant pris connaissance de la décision du Gouvernement de la Communauté flamande d'appliquer le décret de la Communauté flamande interdisant la diffusion de Télé-Bruxelles dans les communes de Wezembeek-Oppem et de Kraainem,

— Invite le Gouvernement bruxellois à prendre contact avec la Communauté française et la Communauté flamande pour trouver une solution à la diffusion de Télé-Bruxelles et de TV-Brussel hors de la Région de Bruxelles-Capitale.»

De tweede motie, gemotiveerd, ondertekend door de dames Nagy, Huytebroek en de heer Cauwelier, luidt als volgt:

«De Raad,

Na kennisname van de beslissing van de Vlaamse Regering om het decreet van de Vlaamse Gemeenschap toe te passen met als gevolg het uitzendingsverbod in de gemeenten van Wezembeek-Oppem en Kraainem,

— Nodigt de Brusselse Regering uit contact op te nemen met zowel de Franstalige als Viaamse Gemeenschap om een oplossing te vinden voor de uitzending van de programma's van Télé-Bruxelles en van TV-Brussel buiten de grenzen van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest.»

Le troisième ordre du jour pur et simple, est signé par MM. Vandenbossche, Harmel, Delathouwer et De Coster.

De derde, eenvoudige motie, is ondertekend door de heren Vandenbossche, Harmel, Delathouwer en De Coster.

La discussion est close.

De bespreking is gesloten.

## ORDRE DES TRAVAUX — REGELING VAN DE WERKZAAMHEDEN

M. Moureaux. — Monsieur le Président, je suppose que nous allons procéder aux votes prévus à l'ordre du jour après les questions d'actualité.

Compte tenu de l'importance du débat que nous venons d'avoir, de la situation politique et de la motion déposée, je suggère que le Conseil régional se prononce sur la motion pure et simple immédiatement après les votes budgétaires.

M. Hasquin. — Est-ce dans les usages, Monsieur le Président?

M. Moureaux. — Cela peut être demandé.

M. Hasquin. — On a déjà suffisamment bafoué notre ordre du jour aujourd'hui pour ne pas piétiner le règlement.

- M. Moureaux. Etes-vous opposé à voter aujourd'hui sur les motions concernant Télé-Bruxelles?
  - M. Hasquin. -- Non.
- M. Moureaux. Je propose qu'on vote aujourd'hui même sur la motion pure et simple, immédiatement après les votes budgétaires. C'est important.
- M. Hasquin. Monsieur le Président, je demande la convocation d'un bureau élargi et le report des votes à plus tard dans la journée, sinon à un autre jour.
- M. Moureaux. Non, le règlement permet de voter immédiatement. Cela se fait couramment dans d'autres Assemblées.
  - M. Hasquin. Je demande une réunion du Bureau élargi.
- M. le Président. De toute façon, il s'agit d'une modification à l'ordre du jour et elle ne peut être décidée que par un vote.
- M. Moureaux. Je demande que le Conseil se prononce sur ma proposition de voter, aujourd'hui même et immédiatement après les votes budgétaires, sur la motion pure et simple.
- M. le Président. Nous voterons tout à l'heure sur cette demande de modification de notre ordre du jour.

En principe, le vote sur ces ordres du jour a lieu au cours d'une séance ultérieure.

- M. Moureaux. Quel est l'article du règlement qui prévoit que ce vote a lieu au cours d'une séance ultérieure?
- M. Hasquin. Ce vote a toujours lieu au cours de la séance suivante. C'est l'usage.
- M. le Président. Effectivement, c'est l'usage, ce n'est pas sur base du règlement...
  - M. Moureaux. Donc, on peut voter immédiatement.
- M. le Président. Dans la mesure où ces votes n'étaient pas prévus à l'ordre du jour et où la demande d'y procéder aujourd'hui est formulée, un vote sur la modification de l'ordre du jour doit avoir lieu.
- M. Hasquin. Monsieur le Président, je rappelle que généralement les textes sont traduits dans les deux langues et déposés sur les bancs.

Mme Nagy. — Monsieur le Président, mon groupe soutient la demande de M. Moureaux. La discussion d'aujourd'hui, qui a provoqué le dépôt de deux motions motivées et d'un ordre du jour pur et simple, mérite, en effet, qu'on se prononce aujourd'hui sur la conclusion du débat. Cela dit, je regrette que la majorité dépose un ordre du jour pur et simple, ce qui lui évite de se prononcer sur le fond du problème. Cette procédure est malheureusement courante dans ce Conseil mais, dans ce cas-ci, cela démontre un manque de cohérence criant de la majorité. D'autant plus que la motion déposée par ECOLO-AGALEV semble correspondre à la philosophie définie par M. Picqué au nom du Gouvernement, si nous l'avons bien compris. Pour des raisons purement politiques de rapports entre la majorité et l'opposition, une partie de la majorité n'a pas le courage de se prononcer sur le fond. Etant donné les débats qui ont eu lieu au sein de ce Conseil, cela me paraît étonnant. C'est pour cette raison que nous soutiendrons la demande du chef de groupe

socialiste qu'un vote définisse clairement, aujourd'hui, la position de chacun par rapport à ces diverses motions. Nous proposons que ce vote ait lieu avant le vote des budgets. (Applaudissements sur les bancs ECOLO-AGALEV.)

M. le Président. — Het woord is aan de heer Vandenbossche.

De heer Vandenbossche. — Door de eenvoudige motie te ondertekenen geven wij enkel aan dat wij ons aansluiten bij de verklaring van de Minister-Voorzitter. Dit wil niet zeggen dat wij ons niet willen uitspreken over de grond van de zaak, maar voor ons volstaat thans het antwoord van de Minister-Voorzitter. Mevrouw Nagy tracht echter het hele debat te politiseren.

Mme Nagy. — Cela vous permet d'éviter de vous prononcer sur le fond de la question.

M. le Président. — Je vous demande de ne pas commencer à discuter de la portée des votes. Pour l'instant, le problème est de savoir si oui ou non, nous procédons aujourd'hui au vote sur les motions.

Il s'agirait alors d'une modification de l'ordre du jour, qui ne prévoyait pas ce vote-là et toute modification de l'ordre du jour doit être décidée à la majorité de l'Assemblée. Nous allons donc nous prononcer sur le point de savoir si nous allons voter aujourd'hui sur ces motions.

M. Hasquin. — Monsieur le Président, je demande une suspension de séance d'un quart d'heure.

M. le Président. — Elle vous est accordée.

La séance est suspendue.

- La séance est suspendu à 13 h 15.

De vergadering is geschorst om 13 u. 15.

Elle est reprise à 13 h 30.

Ze is hervat om 13 u. 30.

M. le Président. — Nous reprenons nos travaux.

La parole est à M. Hasquin.

M. Hasquin. — Monsieur le Président, je voudrais simplement, au terme de cette interruption, confirmer la position de mon groupe, tendant à respecter les usages.

L'article 39 de notre Règlement est clair en la matière. Certes, des exceptions sont possibles en toutes circonstances, mais je rappelle que le paragraphe 6 de cet article 39 prévoit que soit le Président, soit le Gouvernement peut modifier l'ordre du jour en cours de séance, mais à la suite d'un vote émis sur une motion formulée par écrit et appuyée par trente membres du Conseil ou par deux tiers des membres du groupe linguistique le moins nombreux. Personnellement, j'estime qu'il serait plus sage de s'en tenir aux usages.

M. le Président. — L'article 39, paragraphe 6, concerne une deuxième modification.

L'article 39, paragraphe 5, concerne la modification de l'ordre du jour.

M. Hasquin. — Nous sommes en cours de séance, Monsieur le Président.

- M. Moureaux. La proposition doit être appuyée par six membres.
- M. Hasquin. Je répète que nous sommes en cours de séance, Monsieur le Président.
- M. Moureaux. Je veux bien introduire une demande écrite!
- M. Hasquin. Faites donc circuler un écrit, Monsieur Moureaux, et recueillez la signature de trente personnes.

#### MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Vote

#### WIJZIGING VAN DE AGENDA

Stemming

M. le Président. — Une demande de modification de l'ordre du jour a été formulée tout à l'heure.

Je vais donc la mettre aux voix, et si elle est adoptée, je propose que l'on vote sur les motions déposées à l'issue de l'interpellation, en dernier lieu, après le vote sur la proposition d'ajout à l'article 9, paragraphe 3, du Règlement du Conseil.

Nous passons donc au vote sur la modification de l'ordre du jour proposée par M. Moureaux. (Protestations sur les bancs du PRL.)

Zoëven werd gevraagd de agenda te wijzigen.

Ik zal ze dus ter stemming leggen, en indien ze wordt aangenomen stel ik voor na de stemming over het voorstel tot toevoeging bij artikel 9, lid 3 van het Reglement van de Raad, dat men in de laatste plaats stemt over de moties die na de interpellatie werden ingediend.

Wij gaan bijgevolg over tot de stemming van de wijziging van de agenda voorgesteld door de heer Moureaux. (*Protest van de PRL*.)

- M. Hasquin. Que faites-vous du Règlement, Monsieur le Président?
- M. le Président. Le Règlement prévoit que par un vote émis à l'initiative du Président, l'ordre du jour peut être modifié.

Comme vous m'invitez à prendre cette initiative je soumets au vote cette proposition de modification de l'ordre du jour.

- M. Hasquin. Vous demandez donc à être incité à nous proposer une modification de l'ordre du jour, Monsieur le Président!
- M. le Président. Nous allons passer au vote. Ceux qui sont pour que le vote sur les motions déposées à l'issue de l'interpellation intervienne immédiatement après l'ensemble des votes inscrits à l'ordre du jour votent «oui» et ceux qui sont contre «non».
  - Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

- 55 membres sont présents.
- 55 leden zijn aanwezig.
- 40 votent oui.
- 40 stemmen ja.
- 15 votent non.
- 15 stemmen neen.

Ont voté oui:

Ja hebben gestemd:

MM. Adriaens, Anciaux, Beauthier, Béghin, Cauwelier, Chabert, Mme Creyf, MM. De Coster, de Looz-Corswarem, Demannez, de Marcken de Merken, Demaret, Mme de Ville de Goyet, MM. Drouart, Duponcelle, Mme Dupuis, M. Escolar, Mme Foucart, M. Grijp, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hotyat, Mmes Huytebroeck, Jacobs, MM. Lalot, Leduc, Lemaire, Magerus, Moureaux, Mme Nagy, MM. Parmentier, Paternoster, Picqué, Poullet, Rens, Thys, Vandenbossche, Vandenbussche, Mmes Van Tichelen et Willame-Boonen.

Ont voté non:

Neen hebben gestemd:

M. André, Mme Carton de Wiart, MM. Clerfayt, Cornelissen, de Clippele, de Patoul, Gosuin, Hasquin, Maingain, Maison, Mme Payfa, MM. Roelants du Vivier, Simonet, Smits et Zenner.

Nous procéderons donc tout à l'heure aux votes sur les motions.

La parole est à M. Drouart.

- M. Drouart. L'Assemblée pourrait-elle avoir connaissance du nom du Ministre qui s'est prononcé contre votre proposition? Il s'agit du numéro 82.
- M. Gosuin, Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau. C'est moi qui me suis prononcé contre la modification de l'ordre du jour.

#### QUESTIONS D'ACTUALITE — DRINGENDE VRAGEN

M. le Président. — L'ordre du jour appelle les questions d'actualité.

Aan de orde zijn de dringende vragen.

- QUESTION D'ACTUALITE DE M. DE MARCKEN DE MERKEN A M. PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT, SUR LA CAMPAGNE DE SENSI-BILISATION A LA VOCATION EUROPEENNE DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE
- DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER DE MARCKEN DE MERKEN AAN DE HEER PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE REGERING, OVER DE SENSIBILISERINGSCAMPAGNE VOOR DE EURO-PESE ROEPING VAN HET BRUSSELS HOOFDSTE-DELIJK GEWEST
- M. le Président. La parole est à M. de Marcken de Merken pour poser sa question.

- M. de Marcken de Merken. Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, hier soir, une séance académique et officielle s'est tenue à l'Auditorium 44 afin de faire prendre conscience aux jeunes de la vocation européenne de notre Région de Bruxelles-Capitale.
- M. le Ministre-Président peut-il nous donner des informations sur l'évolution de cette campagne en ce qui concerne non seulement les motivations mais également la stratégie? Cet événement a eu lieu à l'initiative de notre bureau Liaison-Europe.
- M. le Président. La parole est à M. Picqué, Ministre-Président.
- M. Picqué, Ministre-Président du Gouvernement. Monsieur le Président, une manifestation a effectivement eu lieu au Passage 44 à l'initiative du bureau de liaison. Environ 800 jeunes avaient été conviés. Ils n'étaient pas tous présents, bien que très nombreux.

L'idée était de sensibiliser les jeunes sur le thème européen et sur les procédures décisionnelles de l'Europe. La formule adoptée était celle d'un jeu de rôles où un certain nombre de jeunes assumeraient des fonctions fictives de Président du Parlement et de Ministre, de manière à organiser une réflexion sur le thème de la société urbaine dans l'Europe, cette réflexion devant donner lieu à la rédaction d'une sorte de «Livre blanc» contenant une série de suggestions, considérations et recommandations émises par les jeunes, livre blanc qui doit être remis à M. Delors.

L'intention est donc de convier les jeunes à s'associer à une réflexion sur le fonctionnement de l'Europe, de ses institutions et sur le thème plus particulier de la société urbaine dans l'Europe.

- M. de Marcken de Merken. Monsieur le Ministre-Président, j'aimerais savoir si les Communautés interviennent dans le financement de cette campagne.
- M. Picqué, Ministre-Président du Gouvernement. La Communauté a décidé d'apporter son aide en fournissant une documentation et en encadrant le travail effectué par les jeunes. L'initiative revient à notre bureau de liaison.
- QUESTION D'ACTUALITE DE M. HASQUIN A M. PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVER-NEMENT, SUR LA COORDINATION ENTRE LES SERVICES DE POLICE DE LA VILLE DE BRUXEL-LES ET LE SERVICE D'EPANDAGE DE LA REGION
- DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER HASQUIN AAN DE HEER PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE REGERING, OVER DE COORDINATIE TUSSEN DE POLITIEDIENSTEN VAN DE STAD BRUSSEL EN DE STROOIDIENST VAN HET GEWEST
- M. le Président. La parole est à M. Hasquin pour poser sa question.
- M. Hasquin. Monsieur le Président, le rôle de capitale européenne de Bruxelles vient d'être évoqué. Une capitale européenne se doit d'être accessible en tous temps, si possible. Or, il s'est produit dans Bruxelles des embouteillages monstrueux et scandaleux le 22 novembre dernier. Ce n'est certes pas la première fois, mais ils ont atteint le paroxysme de l'intolérable.

Il nous revient qu'il y a eu mésentente et manque de coordination entre les services d'épandage de la Région d'une part et certains services communaux, de police en particulier, d'autre part. Toujours est-il que cette situation n'est plus acceptable. Lorsqu'on réfléchit à la fréquence à laquelle surviennent des problèmes analogues à Bruxelles, de pareilles situations risquent, si l'on n'y prend garde, de mettre en cause l'autonomie communale, car nous ne pourrons continuer à admettre de tels dérapages.

M. le Président. — La parole est à M. Thys, Ministre.

M. Thys, Ministre des Travaux publics, des Communications et de la Rénovation des Sites d'activités économiques désaffectés. - Monsieur le Président, notre collègue a tout à fait raison. Au moment des faits indiqués, la Région a procédé à l'épandage à deux reprises, dès trois heures du matin. Nous avons une permanence qui fonctionne 24 heures sur 24. En ce moment, c'est-à-dire étant donné le verglas, la Région procède à des épandages, je le signale à l'intention des membres qui sortiront de cette séance, pour autant que l'on puisse en sortir! Vers cinq heures du matin, un accident s'est produit tunnel Poelaert. Tout à fait logiquement, les services de police, qui sont seuls compétents en la matière, ont fait fermer le tunnel et ils n'ont accepté l'ouverture du tunnel qu'assez tard dans la matinée. Or, d'après mes services, — et les services communaux sont du même avis, — le passage de voitures est nécessaire après épandage pour que le dégel du sol se produise.

Je tiens à la disposition de l'honorable membre le procèsverbal d'une réunion que nous avons tenue en 1991 afin de rappeler aux autorités communales et aux services de police locaux l'obligation qu'ils avaient de prendre les dispositions nécessaires. Nous avons, une fois de plus, insisté auprès de ces autorités afin que les mesures soient prises.

Cela étant, l'incident auquel fait allusion M. Hasquin est, dans ce contexte-ci, un élément tout à fait exceptionnel en ce qui concerne le services de police concerné. Cependant, je connais beaucoup d'autres exemples où nous ne disposons pas de la même collaboration.

Mais je le répète, nous rappelons aux autorités, aux polices locales leurs obligations dans le domaine de la circulation, en ce compris en période de gel.

- QUESTION D'ACTUALITE DE MME NAGY A M. VAN EYLL, SECRETAIRE D'ETAT ADJOINT AU MINISTRE DU LOGEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, SUR UNE AIDE REGIONALE D'URGENCE AUX ARCHIVES D'ARCHITECTURE MODERNE
- DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW NAGY AAN DE HEER VAN EYLL, STAATSSECRETARIS TOEGE-VOEGD AAN DE MINISTER BELAST MET HUIS-VESTING, LEEFMILIEU, NATUURBEHOUD EN WATERBELEID, OVER EEN DRINGENDE GE-WESTELIJKE STEUN VOOR DE «ARCHIVES D'ARCHITECTURE MODERNE»

M. le Président. — La parole est à Mme Nagy pour poser sa question.

Mme Nagy. — Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire d'Etat, les Archives d'architecture moderne ont été victimes d'un vol commis dans la nuit du 19 au 20 novembre. Le

mobile de ce vol n'était pas simplement de s'approprier certains objets de valeur commes de ordinateurs ou des téléphones, mais surtout de détruire l'outil de travail des Archives. En effet, les biens volés sont des maquettes de livres en préparation, des photos nécessaires au rapport en cours de réalisation, des documentations, des fichiers de membres et des pièces comptables. Par contre, des pièces telles que des livres d'art, qui ont une certaine valeur sur le marché, ont été laissées sur place.

M. le Secrétaire d'Etat n'ignore pas que les Archives d'architecture moderne œuvrent depuis 1969 en faveur de la protection du patrimoine. De plus, elles ont une remarquable collection d'archives d'architecture, de maquettes, de dessins originaux et également produit de nombreux ouvrages en matière d'architecture, d'urbanisme et de protection du patrimoine.

A la suite de ce vol, les Archives se voient aujourd'hui menacées de disparition.

Monsieur le Secrétaire d'Etat, face à une situation exceptionnelle et urgente, le soutien du Gouvernement régional et, en particulier, du membre chargé de la protection du patrimoine, serait le bienvenu.

Je ne doute pas que le Secrétaire d'Etat a pris des dispositions en vue d'aider cette association. J'aimerais donc connaître les propositions d'urgence qu'il envisage afin qu'une telle association ne sombre pas à la suite d'un tel vol.

M. le Président. — La parole est à M. van Eyll, Secrétaire d'Etat.

M. van Eyll, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau. — Monsieur le Président, Chers Collègues, je suis au courant des événements que Mme Nagy vient d'évoquer. Il existe bien un contentieux entre la Région et les Archives d'architecture moderne.

Cependant, ces dernières semaines, les Archives m'ont demandé d'accepter la désignation d'un médiateur. J'ai reçu celui-ci et lui ai transmis des propositions positives. Si la réponse que je recevrai me permet de conclure positivement, les Archives bénéficieront d'une aide qui sera tout à fait utile en la circonstance.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. DE CLIPPELE A M. GOSUIN, MINISTRE DU LOGEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA POLITIQUE DE l'EAU, SUR LE CONTRÔLE DE L'UTILISATION DE LA SUBVENTION ACCORDEE A LA FEDERATION BRUXELLOISE DES UNIONS DE LOCATAIRES

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER DE CLIPPELE AAN DE HEER GOSUIN, MINISTER BELAST MET HUISVESTING, LEEFMILIEU, NATUURBEHOUD EN WATERBELEID, OVER DE CONTROLE VAN HET GEBRUIK VAN DE SUBSIDIE DIE AAN DE BRUSSELSE FEDERATIE VAN HUURDERSVER-ENIGINGEN WERD TOEGEKEND

M. le Président. — La parole est à M. de Clippele pour poser sa question.

M. de Clippele. — Monsieur le Président, Chers Collègues, le Ministre du Logement a décidé de renouveler la subvention de

2,6 millions à la Fédération bruxelloise de l'Union des locataires. En 1992 et 1993, le total de la subvention s'élevait à 6,460 millions, qui est un montant assez considérable. A cet égard, je souhaiterais vous poser deux questions, Monsieur le Ministre.

Premièrement, cette Fédération bruxelloise de l'Union des locataires a-t-elle une personnalité juridique?

Deuxièmement, un contrôle est-il exercé sur ses dépenses? En fin d'année, cette fédération transmet-elle le montant des factures, notamment, afin de pouvoir vérifier à quoi a servi la subvention?

Je vous pose cette question car j'ai pu constater que, bien souvent, ces fédérations ont peu de membres et que les comités sont extrêmement limités. Il serait dès lors anormal que de telles sommes soient remises à quelques personnes sans en connaître l'usage.

Y a-t-il donc un contrôle sur l'affectation de ces sommes?

M. le Président. — La parole est à M. Gosuin, Ministre.

M. Gosuin, Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau. — Il est évident que toute association qui reçoit une subvention est tenue, préalablement à la liquidation des montants, de déposer à la fois un rapport d'activités pour justifier de l'octroi de la subvention et un compte des recettes et des dépenses. Quoi qu'il en soit, avant tout ordonnancement, avant toute liquidation, le visa de la Cour des comptes est obligatoire.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. ROELANTS DU VIVIER A M. PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT, SUR UN PROJET IMMOBILIER POUR LES INSTITUTIONS EUROPEENNES AUTOUR DU ROND-POINT SCHUMAN

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER ROELANTS DU VIVIER AAN DE HEER PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE REGERING, OVER EEN VASTGOEDPROJECT VOOR DE EUROPESE INSTELLINGEN ROND HET SCHUMANVERKEERS-PLEIN

M. le Président. — La parole est à M. Roelants du Vivier pour poser sa question.

M. Roelants du Vivier. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, Chers Collègues, tout comme vous, je suis favorable au rôle européen de Bruxelles, mais aussi tout comme vous, je suis soucieux de l'équilibre des fonctions au sein de notre tissu urbain. Or, ces derniers jours, deux projets sortis d'un autre âge ont été soumis à enquête publique.

Il s'agit, d'une part, d'une tour de seize étages, comprenant 26 000 mètres carrés de bureaux essentiellement, située en contrebas de l'immeuble Charlemagne, à proximité de la chaussée d'Etterbeek et, d'autre part, d'une tour de vingt-six étages, dépassant en hauteur l'hôtel Europa, comprenant 46 000 mètres carrés de bureaux et située entre la rue de Pascale, la rue de Lalaing et la chaussée d'Etterbeek.

La présentation de ces deux projets à peu près en même temps est-elle le fruit du hasard? J'aimerais savoir si le Ministre-Président a eu connaissance de ces projets et s'il estime qu'ils s'inscrivent dans cet équilibre de fonctions que j'indiquais comme étant une nécessité au début de cette question d'actualité.

M. le Président. — La parole est à M. Picqué, Ministre-Président.

M. Picqué, Ministre-Président du Gouvernement. — Je ne suis pas au courant du dernier projet qui vous avez évoqué. A vous écouter, cette construction surplomberait la chaussée d'Etterbeek. Je rappelle qu'en 1992, j'avais déjà refusé un projet semblable, imaginé dans le cadre d'un PPAS en élaboration à la Ville de Bruxelles. Je puis donc vous rassurer: je ne vois pourquoi j'accepterais aujourd'hui ce que j'ai refusé hier.

#### VOTES NOMINATIFS — NAAMSTEMMINGEN

M. le Président. — L'ordre du jour appelle les votes nominatifs sur les projets dont l'examen est terminé.

Aan de orde zijn de naamstemmingen over de afgehandelde ontwerpen.

Mesdames, Messieurs, je vous propose de nous prononcer par un seul vote sur le projet d'ordonnance contenant le second feuilleton ajustant le Budget des Voies et Moyens de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 1993 et sur le projet d'ordonnance contenant le deuxième ajustement du Budget général des Dépenses de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 1993. (Assentiment.)

Dames, Heren, ik stel voor dat wij ons met een enkele stemming uitspreken over het ontwerp van ordonnantie houdende het tweede aanpassingsblad van de middelenbegroting van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest voor het begrotingsjaar 1993 en over het ontwerp van ordonnantie houdende de tweede aanpassing van de Algemene Uitgavenbegroting van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest voor het begrotingsjaar 1993. (Instemming.)

PROJET D'ORDONNANCE CONTENANT LE SECOND FEUILLETON AJUSTANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1993

PROJET D'ORDONNANCE CONTENANT LE DEUXIEME AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1993

Vote nominatif sur l'ensemble

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE HET TWEEDE AANPASSINGSBLAD VAN DE MIDDE-LENBEGROTING VAN HET BRUSSELS HOOFDSTE-DELIJK GEWEST VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1993

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE DE TWEEDE AANPASSING VAN DE ALGEMENE UITGAVENBEGROTING VAN HET BRÜSSELSE HOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET BEGRO-TINGSJAAR 1993

Naamstemming over het geheel

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, nous passons maintenant au vote nominatif sur les deux projets d'ordonnance.

Dames en Heren, wij stemmen nu over de twee ontwerpen van ordonnantie.

M. le Président. — La parole est à M. Hasquin, pour une justification de vote.

M. Hasquin. — Monsieur le Président, le groupe PRL refuse d'approuver le deuxième ajustement au budget 1993 et le projet de budget 1994.

Ce dernier resemble plus à une ultime fuite en avant par la dissimulation de la tragique réalité des finances bruxelloises qu'à un projet équilibré destiné à servir de base à une politique d'avenir.

Quant au deuxième ajustement du budget 1993, les chiffres présentés pèchent trop souvent par omission. Ainsi, alors que le dérapage pour la division Communications et Travaux publics est d'1,4 milliard, aucune augmentation de crédit n'est prévue. Le Ministre des Communications a même affirmé son intention de financer ce manque en utilisant l'argent réservé à la dotation de la STIB qui serait, elle, obligée de dépasser ses autorisations d'emprunt pour subvenir à ses besoins. Il est regrettable que l'on en soit arrivé à une telle situation par l'absence de contrôle des engagements et des ordonnancements, contrôle élémentaire de tout Gouvernement qui se respecte.

Deuxièmement, le rendement de la taxe régionale — ancienne PSU — est manifestement surestimé et, en grande partie, non acquis à ce jour.

Troisièmement, les recettes sont purement fictives: remboursements par l'Etat fédéral pour l'entretien des parcs nationaux, etc.

Quatrièmement, débudgétisation des montants destinés à sauver Brustart.

L'ensemble de ces éléments, auxquels aucune justification sérieuse n'a été apportée, cache un écart de près de 2,5 milliards entre la réalité et ce que l'on nous propose de voter.

Quant au projet de budget 1994, il souffre des mêmes maux endémiques, amplifiés par le peu de confiance que nous pouvons accorder aux chiffres mentionnés et par les incertitudes concernant la prise en compte d'un nouvel index à la base du calcul des dotations réservées à la Région.

Le seul objectif du projet présenté est de coller au plus près d'un idéal normatif discutable, quels que soient les moyens mis en œuvre pour y arriver.

En conclusion, le groupe PRL ne peut accepter d'apporter son appui à des projets budgétaires qui hypothèquent dangereusement l'avenir même de la Région de Bruxelles-Capitale et qui, au lieu d'affronter en face une réalité difficile, prennent le parti de la dissimulation. (Applaudissements sur les bancs du PRL.)

Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

- 55 membres sont présents.
- 55 leden zijn aanwezig.
- 42 votent oui.
- 42 stemmen ja.
- 13 votent non.
- 13 stemmen neen.

En conséquence, les projets d'ordonnance sont adoptés. Ils seront soumis à la sanction du Gouvernement.

Bijgevolg zijn de ontwerpen van ordonnantie aangenomen. Zij zullen ter bekrachtiging aan de Regering worden voorgelegd.

Ont voté oui:

Ja hebben gestemd:

MM. Anciaux, Beauthier, Béghin, Mme Carton de Wiart, MM. Chabert, Clerfayt, Cornelissen, Mme Creyf, MM. De Coster, Demannez, de Marcken de Merken, Demaret, de Patoul, Mme Dupuis, M. Escolar, Mme Foucart, MM. Gosuin, Grijp, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hotyat, Mme Jacobs, MM. Lalot, Leduc, Lemaire, Magerus, Maingain, Maison, Moureaux, Parmentier, Paternoster, Mme Payfa, MM. Picqué, Poullet, Rens, Roelants du Vivier, Thys, Vandenbossche, Vandenbussche, van Eyll, Mmes Van Tichelen et Willame-Boonen.

Ont voté non:

Neen hebben gestemd:

MM. Adriaens, André, Cauwelier, de Clippele, de Looz-Corswarem, Mme de Ville de Goyet, MM. Drouart, Duponcelle, Hasquin, Mmes Huytebroeck, Nagy, MM. Simonet et Smits.

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, je vous propose de nous prononcer par un seul vote sur le projet de règlement contenant le second feuilleton ajustant le Budget des Voies et Moyens de l'Agglomération de Bruxelles pour l'année budgétaire 1993 et sur le projet de règlement contenant le deuxième ajustement du Budget général des Dépenses de l'Agglomération de Bruxelles pour l'année budgétaire 1993. (Assentiment.)

Dames, Heren, ik stel voor dat wij ons met een enkele stemming uitspreken over het ontwerp van verordening houdende het tweede aanpassingsblad van de middelenbegroting van de Agglomeratie Brussel voor het begrotingsjaar 1993 en over het ontwerp van verordening houdende het tweede aanpassingsblad van de Algemene Uitgavenbegroting van de Agglomeratie Brussel voor het begrotingsjaar 1993. (Instemming.)

PROJET DE REGLEMENT CONTENANT LE SECOND FEUILLETON AJUSTANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE L'AGGLOMERATION DE BRUXEL-LES POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1993

PROJET DE REGLEMENT CONTENANT LE DEUXIEME AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE L'AGGLOMERATION DE BRUXELLES POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1993

Vote nominatif sur l'ensemble

ONTWERP VAN VERORDENING HOUDENDE HET TWEEDE AANPASSINGSBLAD VAN DE MIDDE-LENBEGROTING VAN DE AGGLOMERATIE BRUS-SEL VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1993

ONTWERP VAN VERORDENING HOUDENDE HET TWEEDE AANPASSINGSBLAD VAN DE ALGE-MENE UITGAVENBEGROTING VAN DE AGGLO-MERATIE BRUSSEL VOOR HET BEGROTINGS-JAAR 1993

Naamstemming over het geheel

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, nous passons maintenant au vote nominatif sur les projets de règlement.

Dames en Heren, wij stemmen nu over de ontwerpen van verordening.

- Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

56 membres sont présents.

56 leden zijn aanwezig.

43 votent oui.

43 stemmen ja.

13 votent non.

13 stemmen neen.

En conséquence, les projets de règlement sont adoptés. Ils seront soumis à la sanction du Gouvernement.

Bijgevolg zijn de ontwerpen van verordening aangenomen. Zij zullen ter bekrachtiging aan de Regering worden voorgelegd.

Ont voté oui:

Ja hebben gestemd:

MM. Anciaux, Beauthier, Béghin, Mme Carton de Wiart, MM. Chabert, Clerfayt, Cornelissen, Mme Creyf, MM. De Coster, Demannez, de Marcken de Merken, Demaret, de Patoul, Mme Dupuis, M. Escolar, Mme Foucart, MM. Gosuin, Grijp, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hotyat, Mme Jacobs, MM. Lalot, Leduc, Lemaire, Magerus, Maingain, Maison, Moureaux, Parmentier, Paternoster, Mme Payfa, MM. Picqué, Poullet, Rens, Roelants du Vivier, Stalport, Thys, Vandenbossche, Vandenbussche, van Eyll, Mmes Van Tichelen et Willame-Boonen.

Ont voté non:

Neen hebben gestemd:

MM. Adriaens, André, Cauwelier, de Clippele, de Looz-Corswarem, Mme de Ville de Goyet, MM. Drouart, Duponcelle, Hasquin, Mmes Huytebroeck, Nagy, MM. Simonet et Smits.

PROJET D'ORDONNANCE CONTENANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGE-TAIRE 1994

Vote nominatif sur l'ensemble

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE DE MIDDELENBEGROTING VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET BEGRO-TINGSJAAR 1994

Naamstemming over het geheel

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, nous passons maintenant au vote nominatif sur le projet d'ordonnance.

Dames en Heren, wij stemmen nu over het ontwerp van ordonnantie.

- Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

## Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale — Compte rendu intégral Brusselse Hoofdstedelijke Raad — Volledig verslag

56 membres sont présents.

56 leden zijn aanwezig.

43 votent oui.

43 stemmen ja.

13 votent non.

13 stemmen neen.

En conséquence, le projet d'ordonnance est adopté. Ils sera soumis à la sanction du Gouvernement.

Bijgevolg is het ontwerp van ordonnantie aangenomen. Het zal ter bekrachtiging aan de Regering worden voorgelegd.

Ont voté oui:

Ja hebben gestemd:

MM. Anciaux, Beauthier, Béghin, Mme Carton de Wiart, MM. Chabert, Clerfayt, Cornelissen, Mme Creyf, MM. De Coster, Demannez, de Marcken de Merken, Demaret, de Patoul, Mme Dupuis, M. Escolar, Mme Foucart, MM. Gosuin, Grijp, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hotyat, Mme Jacobs, MM. Lalot, Leduc, Lemaire, Magerus, Maingain, Maison, Moureaux, Parmentier, Paternoster, Mme Payfa, MM. Picqué, Poullet, Rens, Roelants du Vivier, Stalport, Thys, Vandenbossche, Vandenbussche, van Eyll, Mmes Van Tichelen et Willame-Boonen.

Ont voté non:

Neen hebben gestemd:

MM. Adriaens, André, Cauwelier, de Clippele, de Looz-Corswarem, Mme de Ville de Goyet, MM. Drouart, Duponcelle, Hasquin, Mmes Huytebroeck, Nagy, MM. Simonet et Smits.

PROJET D'ORDONNACE CONTENANT LE BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGE-TAIRE 1994

Vote nominatif sur l'ensemble

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE DE ALGEMENE UITGAVENBEGROTING VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1994

Naamstemming over het geheel

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, nous passons maintenant au vote nominatif sur le projet d'ordonnance.

Dames en Heren, wij stemmen nu over het ontwerp van ordonnantie.

- Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

56 membres sont présents.

56 leden zijn aanwezig.

43 votent oui.

43 stemmen ja.

13 votent non.

13 stemmen neen.

En conséquence, le projet d'ordonnance est adopté.

Il sera soumis à la sanction du Gouvernement.

Bijgevolg is het ontwerp van ordonnantie aangenomen.

Het zal tot bekrachtiging aan de Regering worden voorgelegd.

Ont voté oui:

Ja hebben gestemd:

MM. Anciaux, Beauthier, Béghin, Mme Carton de Wiart, MM. Chabert, Clerfayt, Cornelissen, Mme Creyf, MM. De Coster, Demannez, de Marcken de Merken, Demaret, de Patoul, Mme Dupuis, M. Escolar, Mme Foucart, MM. Gosuin, Grijp, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hotyat, Mme Jacobs, MM. Lalot, Leduc, Lemaire, Magerus, Maingain, Maison, Moureaux, Parmentier, Paternoster, Mme Payfa, MM. Picqué, Poullet, Rens, Roelants du Vivier, Stalport, Thys, Vandenbossche, Vandenbusschen, van Eyll, Mmes Van Tichelen et Willame-Boonen.

Ont voté non:

Neen hebben gestemd:

MM. Adriaens, André, Cauwelier, de Clippele, de Looz-Corswarem, Mme de Ville de Goyet, MM. Drouart, Duponcelle, Hasquin, Mmes Huytebroeck et Nagy.

PROJET DE REGLEMENT CONTENANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE L'AGGLOMERATION DE BRUXELLES POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1994

Vote nominatif sur l'ensemble

#### ONTWERP VAN VERORDENING HOUDENDE DE MIDDELENBEGROTING VAN DE AGGLOMERA-TIE BRUSSEL VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1994

Naamstemming over het geheel

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, nous passons maintenant au vote nominatif sur le projet de règlement.

Dames en Heren, wij stemmen nu over het ontwerp van verordening.

- Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

56 membres sont présents.

56 leden zijn aanwezig.

43 votent oui.

43 stemmen ja.

13 votent non.

13 stemmen neen.

En conséquence, le projet de règlement est adopté.

Il sera soumis à la sanction du Gouvernement.

Bijgevolg is het ontwerp van verordening aangenomen.

Het zal tot bekrachtiging aan de Regering worden voorgelegd.

Ont voté oui:

Ja hebben gestemd:

MM. Anciaux, Beauthier, Béghin, Mme Carton de Wiart, MM. Chabert, Clerfayt, Cornelissen, Mme Creyf, MM. De Coster, Demannez, de Marcken de Merken, Demaret, de Patoul, Mme Dupuis, M. Escolar, Mme Foucart, MM. Gosuin, Grijp, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hotyat, Mme Jacobs, MM. Lalot, Leduc, Lemaire, Magerus, Maingain, Maison, Moureaux, Parmentier, Paternoster, Mme Payfa, MM. Picqué, Poullet, Rens, Roelants du Vivier, Stalport, Thys, Vandenbossche, Vandenbusschen, van Eyll, Mmes Van Tichelen et Willame-Boonen.

Ont voté non:

Neen hebben gestemd:

MM. Adriaens, André, Cauwelier, de Clippele, de Looz-Corswarem, Mme de Ville de Goyet, MM. Drouart, Duponcelle, Hasquin, Mmes Huytebroeck et Nagy.

PROJET DE REGLEMENT CONTENANT LE BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE L'AGGLO-MERATION DE BRUXELLES POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1994

Vote nominatif sur l'ensemble

ONTWERP VAN VERORDENING HOUDENDE DE ALGEMENE UITGAVENBEGROTING VAN DE AGGLOMERATIE BRUSSEL VOOR HET BEGRO-TINGSJAAR 1994

Naamstemming over het geheel

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, nous passons maintenant au vote nominatif sur le projet de règlement.

Dames en Heren, wij stemmen nu over het ontwerp van verordening.

— Il est procédé au vote nominatif. .

Tot naamstemming wordt overgegaan.

- 56 membres sont présents.
- 56 leden zijn aanwezig.
- 43 votent oui.
- 43 stemmen ja.
- 13 votent non.
- 13 stemmen neen.

En conséquence, le projet de règlement est adopté.

Il sera soumis à la sanction du Gouvernement.

Bijgevolg is het ontwerp van verordening aangenomen.

Het zal tot bekrachtiging aan de Regering worden voorgelegd.

Ont voté oui:

Ja hebben gestemd:

MM. Anciaux, Beauthier, Béghin, Mme Carton de Wiart, MM. Chabert, Clerfayt, Cornelissen, Mme Creyf, MM. De Coster, Demannez, de Marcken de Merken, Demaret, de Patoul, Mme Dupuis, M. Escolar, Mme Foucart, MM. Gosuin, Grijp, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hotyat, Mme Jacobs, MM. Lalot, Leduc, Lemaire, Magerus, Maingain, Maison, Moureaux, Parmentier, Paternoster, Mme Payfa, MM. Picqué, Poullet, Rens, Roelants du Vivier, Stalport, Thys, Vandenbossche, Vandenbusschen, van Eyll, Mmes Van Tichelen et Willame-Boonen.

Ont voté non:

Neen hebben gestemd:

MM. Adriaens, André, Cauwelier, de Clippele, de Looz-Corswarem, Mme de Ville de Goyet, MM. Drouart, Duponcelle, Hasquin, Mmes Huytebroeck et Nagy.

M. le Président. — Je vous propose de procéder à un seul vote sur les motions de conformité relatives aux différents budgets administratifs. Le texte de ces motions a été distribué sur les bancs. (Assentiment.)

Ik stel voor een enkele stemming te houden over de conformiteitsmoties betreffende de verschillende administratieve begrotingen. De tekst van deze moties werd rondgedeeld. (Instemming.)

DEUXIEME AJUSTEMENT DU BUDGET ADMINISTRATIF DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1993

DEUXIEME AJUSTEMENT DU BUDGET ADMINISTRATIF DE L'AGGLOMERATION DE BRUXELLES POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1993

BUDGET ADMINISTRATIF DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGE-TAIRE 1994

BUDGET ADMINISTRATIF DE L'AGGLOMERATION DE BRUXELLES POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1994

Vote sur les motions de conformité

TWEEDE AANPASSING VAN DE ADMINISTRATIEVE BEGROTING VAN HET BRUSSELSE HOOFDSTEDE-LIJK GEWEST VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1993

TWEEDE AANPASSING VAN DE ADMINISTRATIEVE BEGROTING VAN DE AGGLOMERATIE BRUSSEL VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1993

ADMINISTRATIEVE BEGROTING VAN HET BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1994

ADMINISTRATIEVE BEGROTING VAN DE AGGLO-MERATIE BRUSSEL VOOR HET BEGROTINGS-JAAR 1994

Stemming over de conformiteitsmoties

M. le Président. — Je mets les propositions de motion aux voix.

Ik breng de voorstellen van motie ter stemming.

Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

57 membres sont présents.

57 leden zijn aanwezig.

44 votent oui.

44 stemmen ja.

13 s'abstiennent.

13 onthouden zich.

En conséquence, le Conseil adopte les motions.

Bijgevolg neemt de Raad de moties aan.

Ont voté oui:

Ja hebben gestemd:

MM. Anciaux, Beauthier, Béghin, Mme Carton de Wiart, MM. Chabert, Clerfayt, Cornelissen, Mme Creyf, MM. De Coster, Demannez, de Marcken de Merken, Demaret, de Patoul, Mme Dupuis, M. Escolar, Mme Foucart, MM. Gosuin, Grijp, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hotyat, Mme Jacobs, MM. Lalot, Leduc, Lemaire, Magerus, Maingain, Maison, Moureaux, Mme Mouzon, MM. Parmentier, Paternoster, Mme Payfa, MM. Picqué, Poullet, Rens, Roelants du Vivier, Stalport, Thys, Vandenbossche, Vandenbusschen, van Eyll, Mmes Van Tichelen et Willame-Boonen.

Se sont abstenus:

Onthouden hebben zich:

MM. Adriaens, André, Cauwelier, de Clippele, de Looz-Corswarem, Mme de Ville de Goyet, MM. Drouart, Duponcelle, Hasquin, Mmes Huytebroeck, Nagy, MM. Simonet et Smits.

#### PROPOSITION D'AJOUT A L'ARTICLE 9.3 DU REGLEMENT DU CONSEIL

#### VOORSTEL TOT AANVULLING VAN ARTIKEL 9.3 VAN HET REGLEMENT VAN DE RAAD

M. le Président. — L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur la proposition d'ajout à l'article 9.3 du règlement du Conseil.

Aan de orde is de naamstemming over het voorstel tot aanvulling van artikel 9.3 van het reglement van de Raad.

- Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

Résultat du vote.

56 membres sont présents.

39 votent oui dans le groupe linguistique français.

8 votent oui dans le groupe linguistique néerlandais.

9 votent non dans le groupe linguistique français.

- Uitslag van de stemming.

56 leden zijn aanwezig.

39 stemmen ja in de Franse taalgroep.

8 stemmen ja in de Nederlandse taalgroep.

9 stemmen neen in de Franse taalgroep.

En conséquence, le Conseil adopte la proposition d'ajout au règlement du Conseil.

Bijgevolg neemt de Raad het voorstel tot aanvulling van het reglement van de Raad aan.

Ont voté oui:

Ja hebben gestemd:

Groupe linguistique français — Franse taalgroep:

MM. Adriaens, André, Beauthier, de Clippelle, De Coster, De Grave, Demannez, de Marcken de Merken, Demaret, Mme de Ville de Goyet, MM. Drouart, Duponcelle, Mme Dupuis, M. Escolar, Mmes Foucart, Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hasquin, Hotyat, Mmes Huytebroeck, Jacobs, MM. Lalot, Leduc, Lemaire, Magerus, Moureaux, Mmes Mouzon, Nagy, MM. Parmentier, Paternoster, Picqué, Poullet, Rens, Simonet, Smits, Stalport, Thys, Mmes Van Tichelen et Willame-Boonen.

Groupe linguistique néerlandais — Nederlandse taalgroep:

MM. Anciaux, Béghin, Cauwelier, Chabert, Mme Creyf, MM. Grijp, Vandenbossche et Vandenbussche.

Ont voté non:

Neen hebben gestemd:

Groupe linguistique français — Franse taalgroep:

Mme Carton de Wiart, MM. Cornelissen, de Looz-Corswarem, de Patoul, Gosuin, Maingain, Maison, Mme Payfa et M. van Eyll.

### DOTATION DU CONSEIL POUR 1994 DOTATIE VAN DE RAAD VOOR 1994

M. le Président. — L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'ensemble de la dotation du Conseil pour 1994.

Aan de orde is de naamstemming over het geheel van de dotatie van de Raad voor 1994.

Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

58 membres sont présents.

58 leden zijn aanwezig.

56 votent oui.

56 stemmen ja.

2 s'abstiennent.

2 onthouden zich.

En conséquence, le Conseil adopte la dotation.

Bijgevolg neemt de Raad de dotatie aan.

Ont voté oui:

Ja hebben gestemd:

MM. Adriaens, Anciaux, André, Beauthier, Béghin, Mme Carton de Wiart, MM. Chabert, Clerfayt, Cornelissen, Mme Creyf, MM. de Clippele, De Coster, De Grave, Demannez, de Marcken de Merken, Demaret, de Patoul, Mme de Ville de Goyet, MM. Drouart, Duponcelle, Mme Dupuis, M. Escolar, Mme Foucart, MM. Gosuin, Grijp, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hasquin, Hotyat, Mmes Huyte-broeck, Jacobs, MM. Lalot, Leduc, Lemaire, Magerus, Maingain, Maison, Moureaux, Mmes Mouzon, Nagy, MM. Parmentier, Paternoster, Mme Payfa, MM. Picqué, Poullet, Rens, Roelants du Vivier, Simonet, Smits, Stalport, Thys, Vandenbossche, Vandenbussche, van Eyll, Mmes Van Tichelen et Willame-Boonen.

Se sont abstenus:

Onthouden hebben zich:

MM. Cauwelier et de Looz-Corswarem.

M. le Président. — Les membres qui se sont abstenus sont invités à faire connaître le motif de leur abstention.

De leden die zich hebben onthouden worden verzocht de reden van hun onthouding mede te delen.

M. de Looz-Corswarem. — Monsieur le Président, je tiens à justifier l'abstention du Front national. Il s'est abstenu, parce que, une fois de plus, il n'a reçu aucun document relatif à cette dotation. En outre, il est écarté de la Commission qui en traite. Il n'est donc pas à même de se faire une opinion sur le sujet.

VOTE SUR LES ORDRES DU JOUR DEPOSES EN CONCLUSION DE L'INTERPELLATION DE M. MOUREAUX A M. PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT, CONCERNANT «L'INTERDICTION DE LA DIFFUSION DE TELE-BRUXELLES EN PERIPHERIE»

STEMMING OVER DE MOTIES INGEDIEND TOT BESLUIT VAN DE INTERPELLATIE VAN DE HEER MOUREAUX TOT DE HEER PICQUE, MINIS-TER-VOORZITTER, BETREFFENDE «HET VERBOD OM IN DE RANDGEMEENTEN TELE-BRUXELLES UIT TE ZENDEN»

M. le Président. — L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur les ordres du jour déposés en conclusion de l'interpellation de M. Moureaux à M. Picqué, Ministre-Président concernant l'interdiction de la diffusion de Télé-Bruxelles en périphérie.

Aan de orde is de naamstemming over de moties ingediend tot besluit van de interpellatie van de heer Moureaux tot de Minister-Voorzitter betreffende het verbod om in de randgemeenten Télé-Bruxelles uit te zenden.

La parole est à M. Cornelissen.

M. Cornelissen. — Monsieur le Président, les différents textes n'ayant pu être distribués à temps pour pouvoir être étudiés, nous aurions souhaité pouvoir nous exprimer lors d'une prochaine séance, comme le prévoit le Règlement.

Hélas, une modification de l'ordre du jour a été décidée. A partir du moment où trois possibilités subsistent, deux ordres du jour motivés et un ordre du jour pur et simple, et à la suite ce qu'a dit tout à l'heure le Ministre-Président dans le sens d'un consensus, j'estime que nous devons donner une chance à ce dernier. Je demande donc encore une suspension de séance de quelques minutes.

M. le Président. — Elle vous est accordée de plein droit, Monsieur Cornelissen.

- La séance est suspendue à 14 h 05.

De vergadering wordt geschorst om 14 u. 05.

Elle est reprise à 14 h 20.

Ze wordt hervat om 14 u. 20.

M. le Président. — La séance est reprise.

De vergadering is hervat.

La parole est à M. Cornelissen.

M. Cornelissen. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministre, Chers Collègues, je vous ferai part de la justification du vote qu'émettra le groupe FDF-ERE sur les motions qui seront soumises au vote.

Nous aurions souhaité que soit déposée une motion reflétant un large consensus au sein de cette Assemblée. Lors des interruptions de séance, nous avons fait des propositions. Nous avons pu constater que des textes avaient été déposés. Nous nous sommes également rendu compte qu'un parti néerlandophone — le CVP — ne pouvait marquer son accord.

De ce fait, nous estimons qu'un ordre du jour pur et simple est une échappatoire trop facile, à propos d'un sujet aussi important que celui-ci sur le plan des principes.

Par conséquent, nous nous abstiendrons sur cet ordre du jour pur et simple et nous réserverons notre vote à l'une des motions déposées si l'une des majorités du Conseil partage notre point de vue.

Je vous remercie.

De Voorzitter. — De heer Vandenbossche heeft het woord.

De heer Vandenbossche. — Mijnheer de Voorzitter, aangezien de CVP bij naam door de woordvoerder van het FDF, de heer Cornelissen, wordt genoemd, voel ik mij genoodzaakt een verklaring af te leggen.

Ik vind zijn beschuldiging onheus omdat ik uitdrukkelijk heb verklaard dat de CVP-fractie met haar goedkeuring van de eenvoudige motie het antwoord van de Minister-President volledig onderschrijft.

Voor het overige herhaal ik nogmaals dat wij van mening zijn dat het thema van deze interpellatie niet tot de bevoegdheidssfeer van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad behoort.

Ik onderstreep nogmaals dat ik mij ten stelligste verzet tegen het feit dat de heer Cornelissen in zijn stemverklaring naar de CVP-fractie een beschuldigende vinger uitsteekt. Het is zijn fractie die in deze aangelegenheid geen verantwoordelijkheid op zich neemt!

M. le Président. — La parole est à Mme Nagy.

Mme Nagy. — Monsieur le Président, mon groupe a déposé une motion issue du dialogue que nous avons toujours entretenu avec nos Collègues néerlandophones, d'Agalev, dialogue qui permet de trouver des réponses aux problèmes communautaires qui ne lèsent ni une Communauté ni l'autre.

Cette motion représente un équilibre acceptable par des personnes de bonne volonté, qui désirent remettre les problèmes à leur place, donner des responsabilités à qui de droit. Dans le cas qui nous occupe, tant la Communauté française que la Communauté flamande sont concernées. C'est donc aux deux Communautés qu'il faut s'adresser.

La motion pure et simple, contrairement à ce que la majorité veut nous faire croire aujourd'hui, est une manière d'éluder le vote sur le fond.

M. Moureaux! — C'est la confiance au Gouvernement.

Mme Nagy. — C'est une procédure traditionnelle qui existe pratiquement dans toutes les Assemblées, sauf au *Vlaamse Raad*. Elle permet aux groupes de ne pas dévoiler ce qu'ils pensent sur le fond.

M. Moureaux. — On va voir qui soutient le Gouvernement.

Mme Nagy. — C'est une manière pour la majorité, Monsieur Moureaux, d'essayer de montrer que la cohérence politique qu'elle veut défendre n'est pas aussi évidente qu'elle veut le faire croire puisqu'elle ne veut pas dire sur le fond ce qu'elle pense.

La motion que nous avions élaborée a été présentée aux chefs de groupes de la majorité et de l'opposition. La majorité n'a pas cru bon de la soutenir. L'opposition, quant à elle, avait déposé une autre motion. Je comprends la position du parti libéral; la position de M. Maingain est par contre étonnante puisqu'il est «dehors et dedans». C'est une conséquence logique de la fédération PRL-FDF.

Le vote d'aujourd'hui est le reflet d'une majorité politique entamée, qui tentera, tant bien que mal, de se maintenir. Elle n'a plus de souffle, plus de projet. Elle est divisée. (Applaudissements sur divers bancs.)

M. le Président. — La parole est à M. Simonet.

M. Simonet. — Monsieur le Président, avant de justifier le vote du groupe PRL, je vais m'adresser au Président du groupe socialiste.

Monsieur Moureaux, vous êtes l'interpellateur. Vous êtes arrivé flanc battant ce matin en vous en prenant au PRL et au FDF, en les accusant de ne plus avoir le temps ni la volonté de s'occuper de la défense des intérêts des 120 000 francophones de la périphérie et en affirmant que personne ne pourrait désormais reprocher au parti socialiste de s'être aplati. Je regrette que vous n'ayez pas joint le geste à la parole.

- M. Maingain et moi-même avons déposé une motion qui reprenait les considérants et les attendus d'une motion votée à l'unanimité par la COCOF que vous présidez.
- M. le Président. Monsieur Simonet, ce n'est pas une explication de vote.
- M. Moureaux. Vous mélangez toujours tout, Monsieur Simonet.
- M. Simonet. Je justifie mon vote, Monsieur le Président. Je constate qu'il y a une tolérance à l'égard de certains intervenants et pas vis-à-vis d'autres.

Cette motion n'exprimait pas, dans le chef de ses signataires, de défiance à l'égard du Gouvernement bruxellois. Nous demandions à ce dernier de prendre vis-à-vis de la Communauté flamande les mesures nécessaires de façon à assurer la diffusion de Télé-Bruxelles en périphérie flamande. On ne peut pas jouer les gros bras entre francophones et ensuite, dès que M. Vandenbossche hausse le ton, baisser son pantalon devant les revendications flamandes.

M. Moureaux. — Vous n'avez pas écouté le Ministre-Président.

- M. Simonet. Monsieur Moureaux, quelle est encore la crédibilité... (Protestations et tumultes sur divers bancs.)
- M. le Président. Monsieur Simonet, le débat est terminé. Vous ne pouvez le reprende. Je vous ai donné la parole pour une explication de vote.
- M. Simonet. Monsieur le Président, je justifie mon vote. Je vous demande, Monsieur Moureaux, quelle est encore la crédibilité des élus francophones...
- M. le Président. Monsieur Simonet, vous n'avez rien à demander à qui que ce soit. Je vous autorise uniquement à justifier votre vote.
- M. Simonet. Nous tenons quant à nous à conserver intacte notre crédibilité politique (Exclamations sur divers bancs.) et je pose la question suivante : quelle crédibilité peuvent encore avoir les parlementaires francophones qui votent «blanc» à la COCOF, quand ils sont entre eux, et s'apprêtent à voter «noir» au Conseil régional?

En ce qui nous concerne, nous avons, de suspension de séance en suspension de séance, essayé de parvenir à un consensus. Nous étions prêts à amender notre motion. Vous avez refusé. C'est pour protester contre cette attitude que nous nous abstiendrons. (Applaudissements sur les bancs PRL.)

M. le Président. — La parole est à M. Harmel.

M. Harmel. — Monsieur le Président, mon intervention sera très brève. En effet, chacun des groupes a eu l'occasion de s'expliquer longuement ce matin, puisque nous débattons de cette problématique depuis près de quatre heures, entrecoupées il est vrai, de quelques suspensions de séance.

En ce qui nous concerne, nous voterons la motion pure et simple.

Je ne pense pas qu'il s'agisse d'une dérobade, Madame Nagy. Ce matin, le Ministre-Président a été on ne peut plus clair dans sa réponse.

Il me semble, Monsieur Simonet, qu'il ne s'agit nullement de se « dépantalonner ». J'ai l'impression que cela ne pose aucun problème et que les francophones peuvent être respectés. En tout cas, la position du Ministre-Président convient parfaitement au groupe PSC. Nous le soutenons et continuerons à lui accorder notre confiance.

Par contre, je regrette la position d'un autre groupe de la majorité et surtout qu'un des membres de ce groupe ait décidé de voter une motion avec, comme d'habitude, «un pied dedans et un pied dehors»! (Applaudissements sur les bancs PS-PSC.)

- M. Maingain. Ayez le courage de voir où sont les responsabilités, Monsieur Harmel!
  - M. le Président. La parole est à M. Moureaux.
- M. Moureaux. Monsieur le Président, Chers Collègues, le groupe socialiste votera en faveur de cette motion pure et simple. En effet, nous sommes partisans de soutenir le Gouvernement et le Ministre-Président, qui s'est exprimé en son nom, du moins je l'ai cru jusqu'ici.

Nous estimons que les propos du Ministre-Président sont très importants pour faire avancer ce dossier dans le sens que nous souhaitions.

Nous renouvelons donc notre confiance au Gouvernement et à celui qui le préside. Bien entendu, nous serons très attentifs à ce qui se passera au sein de la majorité et à la façon dont vont s'exprimer, par rapport à la position du Gouvernement luimême, les Ministres qui en font partie. (Applaudissements sur les bancs PS-PSC.)

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer Delathouwer.

De heer Delathouwer. — Mijnheer de Voorzitter, ik vind het ook zeer navrant hier deze dingen te moeten horen nadat het debat reeds is afgesloten. Het standpunt dat de Minister-President hier heeft verdedigd en dat, voor zover ik weet, nog steeds zijn hele Regering bindt, vind ik het beste dat we vandaag gehoord hebben.

Vaak komt de eenvoudige motie neer op een consensus die een low profile uitdrukt. De SP-fractie is van oordeel dat de Minister-Voorzitter vandaag zeer duidelijk heeft opgeroepen, zoals wij overigens, tot een positieve houding waar zowel Nederlandstaligen als Franstaligen kunnen achterstaan, tegenover de verdediging van de problemen waarmee TV-Brussel en Télé-Bruxelles worden geconfronteerd. Daarom zullen wij volmondig ja zeggen bij de stemming over de eenvoudige motie. Het is evident dat de stemmingsuitslag nadien aandachtig bestudeerd zal worden. (Applaus.)

M. le Président. — Nous passons au vote nominatif. L'ordre du jour pur et simple ayant la priorité de droit, je mets aux voix cet ordre du jour.

Wij gaan over tot de naamstemming. Daar de eenvoudige motie van rechtsweze voorrang heeft breng ik deze motie in stemming.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

57 membres sont présents.

57 leden zijn aanwezig.

34 votent oui.

34 stemmen ja.

8 votent non.

8 stemmen neen.

15 s'abstiennent.

15 onthouden zich.

En conséquence, la motion est adoptée.

Bijgevolg is de motie aangenomen.

Les autres motions sont considérées comme retirées.

Ont voté oui:

Ja hebben gestemd:

MM. Anciaux, Beauthier, Béghin, Chabert, Mme Creyf, MM. De Coster, Demannez, de Marcken de Merken, Demaret, Mme Dupuis, M. Escolar, Mme Foucart, M. Grijp, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hotyat, Mme Jacobs, MM. Lalot, Leduc, Lemaire, Magerus, Moureaux, Mme Mouzon, MM. Parmentier, Paternoster, Picqué, Poullet, Rens, Stalport, Thys, Vandenbossche, Vandenbussche, Mmes Van Tichelen et Willame-Boonen.

Ont voté non:

Neen hebben gestemd:

MM. Adriaens, Cauwelier, de Looz-Corswarem, Mme de Ville de Goyet, MM. Drouart, Duponcelle, Mmes Huytebroeck et Nagy.

Se sont abstenus:

Onthouden hebben zich:

M. André, Mme Carton de Wiart, MM. Clerfayt, Cornelissen, De Grave, de Patoul, Gosuin, Hasquin, Maingain, Maison, Mme Payfa, MM. Roelants du Vivier, Simonet, Smits et van Eyll.

## MODIFICATIONS DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS

#### WIJZIGINGEN VAN DE SAMENSTELLING VAN DE COMMISSIES

M. le Président. — Diverses modifications à la composition des commissions ont été communiquées au Conseil par le groupe PS et par le groupe ECOLO.

Elles figureront au Compte rendu analytique et au Compte rendu intégral de cette séance. (Voir annexe.)

Le groupe FDF-ERE m'a également fait part de modifications à la composition des commissions. Celles-ci me seront communiquées au plus tard demain. Je propose de les joindre au Compte rendu intégral de cette séance et de les faire parvenir aux membres du Conseil.

Les modifications communiquées par ces différents groupes tiennent compte de l'adaptation requise par l'article 21,2 du Règlement du Conseil, concernant la composition des commissions.

Verscheidene wijzigingen aan de samenstelling van de commissies worden door de PS-fractie en door de ECOLO-fractie aan de Raad gedaan.

Zij zullen in het Beknopt verslag en in het Volledig verslag van deze vergadering worden opgenomen. (Zie bijlage.)

De FDF-ERE-fractie heeft mij eveneens medegedeeld dat er wijzigingen aan de samenstelling van de commissies zijn. Ze zullen mij ten laatste morgen worden medegedeeld. Ik stel voor ze in het Volledig verslag van deze vergadering op te nemen en aan de raadsleden te bezorgen.

De wijzigingen die door de verschillende fracties worden medegedeeld houden rekening met de aanpassing vereist door artikel 21,2 van het Reglement van de Raad inzake de samenstelling van de commissies.

M. le Président. — La séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale est close.

De plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad is gesloten.

Prochaine séance plénière sur convocation du Président.

Volgende plenaire vergaderingen op bijeenroeping van de Voorzitter.

(La séance plénière est levée à 14 h 35.)

(De plenaire vergadering is om 14 u. 35 gesloten.)

#### **ANNEXE**

#### MODIFICATIONS DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS

M. le Président. — Par lettre du 17 novembre 1993, le groupe PS communique les modifications suivantes:

Commission des finances, du budget, de la fonction publique, des relations extérieures et des affaires générales:

la désignation de M. Marc Hermans comme membre effectif de la Commission des finances, du Budget, de la Fonction publique, des Relations extérieures et des Affaires générales, en remplacement de M. Serge Moureaux;

la désignation de M. Serge Moureaux comme membre suppléant de la Commission des finances, du Budget, de la Fonction publique, des Relations extérieures et des Affaires générales, en remplacement de M. Marc Hermans.

Commission de l'Infrastructure chargée des travaux publics et des communications :

la désignation de M. Marc Hermans comme membre effectif de la Commission de l'Infrastructure chargée des Travaux publics et des Communications en remplacement de M. Charles Huygens;

la désignation de M. Alain Leduc comme membre suppléant de la Commission de l'Infrastructure chargée des Travaux publics et des Communications en remplacement de M. Marc Hermans.

Commission de l'Aménagement du Territoire, de la Politique foncière et du Logement:

la désignation de Mme Ghislaine Dupuis comme membre effectif de la Commission de l'Aménagement du Territoire, de la Politique foncière et du Logement en remplacement de M. Jacques De Coster.

Commission de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau:

la désignation de Mme Ghislaine Dupuis comme membre effectif de la Commission de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau, en remplacement de M. Charles Huygens.

Commission des Affaires économiques, chargée de la Politique économique, de l'Energie, de la Politique de l'Emploi et de la Recherche scientifique:

la désignation de Mme Andrée Guillaume-Vanderroost comme membre effectif de la Commission des Affaires économiques, chargée de la Politique économique, de l'Energie, de la Politique de l'Emploi et de la Recherche scientifique, en remplacement de M. Marc Hermans;

la désignation de M. Marc Hermans comme membre suppléant de la Commission des Affaires économiques, chargée de la Politique économique, de l'Energie, de la Politique de l'emploi et de la Recherche scientifique, en remplacement de M. Charles Huygens.

Commission de concertation avec les Bruxellois d'origine étrangère:

la désignation de Mme Sylvie Foucart comme membre effectif de la Commission de concertation avec les Bruxellois d'origine étrangère, en remplacement de M. Charles Huygens.

#### **BIJLAGE**

#### WIJZIGINGEN IN DE SAMENSTELLING VAN DE COMMISSIES

**De Voorzitter.** — Bij brief van 17 november 1993, deelt de *PS-fraktie* de volgende wijzigingen mede:

Commissie voor de Financiën, Begroting, Openbaar Ambt, Externe Betrekkingen en Algemene Zaken:

de aanstelling van de heer Marc Hermans als effectief lid van de Commissie voor de Financiën, Begroting, Openbaar Ambt, Externe Betrekkingen en Algemene Zaken in vervanging van de heer Serge Moureaux;

de aanstelling van de heer Serge Moureaux als opvolger van de Commissie voor de Financiën, Begroting, Openbaar Ambt, Externe Betrekkingen en Algemene Zaken in vervanging van de heer Marc Hermans.

Commissie voor de Infrastructuur, belast met Openbare Werken en Verkeerswezen:

de aanstelling van de heer Marc Hermans als effectief lid van de Commissie voor de Infrastructuur, belast met Openbare Werken en Verkeerswezen in vervanging van de heer Charles Huygens;

de aanstelling van de heer Alain Leduc als opvolger van de Commissie voor de Infrastructuur, belast met Openbare Werken en Verkeerswezen in vervanging van de heer Marc Hermans.

Commissie voor de Ruimtelijke Ordening, het Grondbeleid en de Huisvesting:

de aanstelling van mevrouw Ghislaine Dupuis als effectief lid van de Commissie voor de Ruimtelijke Ordening, het Grondbeleid en de Huisvesting in vervanging van de heer Jacques De Coster.

Commissie voor Leefmilieu, Natuurbehoud en Waterbeleid:

de aanstelling van mevrouw Ghislaine Dupuis als effectief lid van de Commissie voor Leefmilieu, Natuurbehoud en Waterbeleid in vervanging van de heer Charles Huygens.

Commissie voor de Economische Zaken, belast met het Economische Beleid, de Energie, het Werkgelegenheidsbeleid en het Wetenschappelijk Onderzoek:

de aanstelling van mevrouw Andrée Guillaume-Vanderroost als effectief lid van de Commissie voor de Economische Zaken, belast met het Economische Beleid, de Energie, het Werkgelegenheidsbeleid en het Wetenschappelijk Onderzoek in vervanging van de heer Marc Hermans;

de aanstelling van de heer Marc Hermans als opvolger van de Commissie voor de Economische Zaken, belast met het Economische Beleid, de Energie, het Werkgelegenheidsbeleid en het Wetenschappelijk Onderzoek in vervanging van de heer Charles Huygens.

Overlegcommissie met de Brusselaars van buitenlandse oorsprong:

de aanstelling van mevrouw Sylvie Foucart als effectief lid van de Overlegcommissie met de Brusselaars van buitenlandse oorsprong in vervanging van de heer Charles Huygens. — Le groupe ECOLO communique les modifications suivantes:

Commission des Finances, du Budget, de la Fonction publique, des Relations extérieures et des Affaires générales:

la désignation de M. Alain Adriaens comme membre effectif de la Commission des Finances, du Budget, de la Fonction publique, des Relations extérieures et des Affaires générales;

la désignation de M. Paul Galand comme membre suppléant de la Commission des Finances, du Budget, de la Fonction publique, des relations extérieures et des affaires générales, en remplacement de M. Alain Adriaens;

la désignation de M. Michel Duponcelle comme membre suppléant de la Commission des Finances, du Budget, de la Fonction publique, des Relations extérieures et des Affaires générales.

Commission de l'Infrastructure chargée des Travaux publics et des Communications :

la désignation de M. Philippe Debry comme membre effectif de la Commission de l'Infrastructure chargée des Tavaux publics et des Communications:

la désignation de Mme Marie Nagy comme membre suppléant de la Commission de l'Infrastructure chargée des travaux publics et des Communications, en remplacement de M. Philippe Debry;

la désignation de M. Paul Galand comme membre suppléant de la Commission de l'Infrastructure chargée des Travaux publics et des Communications.

Commission de l'Aménagement du Territoire, de la Politique foncière et du Logement:

la désignation de Mme Marie Nagy comme membre effectif de la Commission de l'aménagement du territoire, de la politique foncière et du logement;

la désignation de Mme Evelyne Huytebroeck comme membre suppléant de la Commission de l'aménagement du Territoire, de la Politique foncière et du Logement, en remplacement de Mme Marie Nagy;

la désignation de M. Michel Duponcelle comme membre suppléant de la Commission de l'aménagement du Territoire, de la Politique foncière et du Logement.

Commission de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau;

la désignation de M. Michel Duponcelle comme membre effectif de la Commission de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau;

la désignation de Mme Annick de Ville comme membre suppléant de la Commission de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau, en remplacement de M. Michel Duponcelle;

la désignation de M. André Drouart comme membre suppléant de la Commission de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau.

Commission des Affaires intérieures, chargée des Pouvoirs locaux et des Compétences d'Agglomération:

la désignation de M. Michel Duponcelle comme membre effectif de la Commission des Affaires intérieures, chargé des Pouvoirs locaux et des Compétences d'Agglomération;

la désignation de Mme Evelyne Huytebroeck comme membre suppléant de la Commission des Affaires intérieures, — De ECOLO-fraktie deelt de volgende wijzigingen mede:

Commissie voor de Financiën, Begroting, Openbaar Ambt, Externe Betrekkingen en Algemene Zaken:

de aanstelling van de heer Alain Adriaens als effectief lid van de Commissie voor de Financiën, Begroting, Openbaar Ambt, Externe Betrekkingen en Algemene Zaken;

de aanstelling van de heer Paul Galand als opvolger van de Commissie voor de Financiën, Begroting, Openbaar Ambt, Externe Betrekkingen en Algemene Zaken in vervanging van de heer Alain Adriaens:

de aanstelling van de heer Michel Duponcelle als opvolger van de Commissie voor de Financiën, Begroting, Openbaar Ambt, Externe Betrekkingen en Algemene Zaken.

Commissie voor de Infrastructuur, belast met Openbare Werken en Verkeerswezen:

de aanstelling van de heer Philippe Debry als effectief lid van de Commissie voor de Infrastructuur, belast met Openbare Werken en Verkeerswezen;

de aanstelling van mevrouw Marie Nagy als opvolger van de Commissie voor de Infrastructuur, belast met Openbare Werken en Verkeerswezen in vervanging van de heer Philippe Debry;

de aanstelling van de heer Paul Galand als opvolger van de Commissie voor de Infrastructuur, belast met Openbare Werken en Verkeerswezen.

Commissie voor de Ruimtelijke Ordening, het Grondbeleid en de Huisvesting:

de aanstelling van mevrouw Marie Nagy als effectief lid van de Commissie voor de Ruimtelijke Ordening, het Grondbeleid en de Huisvesting in vervanging van de heer Jacques De Coster;

de aanstellling van mevrouw Evelyne Huytebroeck als opvolger van de Commissie voor de Ruimtelijke Ordening, het Grondbeleid en de Huisvesting in vervanging van mevrouw Marie Nagy;

de aanstelling van de heer Michel Duponcelle als opvolger van de Commissie voor de Ruimtelijke Ordening, het Grondbeleid en de Huisvesting.

Commissie voor Leefmilieu, Natuurbehoud en Waterbeleid:

de aanstelling van de heer Michel Duponcelle als effectief lid van de Commissie voor Leefmilieu, Natuurbehoud en Waterbeleid;

de aanstelling van mevrouw Annick de Ville als opvolger van de Commissie voor Leefmilieu, Natuurbehoud en Waterbeleid in vervanging van de heer Michel Duponcelle;

de aanstelling van de heer André Drouart als opvolger van de Commissie voor Leefmilieu, Natuurbehoud en Waterbeleid.

Commissie voor de Binnenlandse Zaken, belast met de lokale Besturen en de Agglomeratiebevoegdheden:

de aanstelling van de heer Michel Duponcelle als effectief lid van de Commissie voor Binnenlandse Zaken, belast met de lokale Besturen en de Agglomeratiebevoegdheden;

de aanstelling van mevrouw Evelyne Huytebroeck als opvolger van de Commissie voor Binnenlandse Zaken, belast

## Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale — Compte rendu intégral Brusselse Hoofdstedelijke Raad — Volledig verslag

chargée des Pouvoirs locaux et des Compétences d'Agglomération, en remplacement de M. Michel Duponcelle;

la désignation de M. Philipe Debry comme membre suppléant de la Commission des Affaires intérieures, chargée des pouvoirs locaux et des Compétences d'Agglomération.

Commission des Affaires économiques, chargée de la Politique économique, de l'Energie, de la politique de l'Emploi et de la Recherche scientifique;

la désignation de M. Alain Adriaens comme membre effectif de la Commission des Affaires économiques, chargée de la Politique économique, de l'Energie, de la Politique de l'Emploi et de la Recherche scientifique;

la désignation de Mme Marie Nagy comme membre suppléant de la Commission des Affaires économiques, chargée de la Politique économique, de l'Energie, de la Politique de l'Emploi et de la Recherche scientifique, en remplacement de M. Alain Adriaens;

la désignation de M. André Drouart comme membre suppléant de la Commission des Affaires économiques, chargée de la Politique économique, de l'Energie, de la Politique de l'Emploi et de la Recherche scientifique.

— Par lettre du 1<sup>er</sup> décembre 1993, le *groupe FDF-ERE* communique les modifications suivantes:

Commission de l'Infrastructure chargée des Travaux publics et des Communications:

la désignation de Mme Martine Payfa comme membre effectif de la Commission de l'Infrastructure chargée des Travaux publics et des Communications, en remplacement de M. Christian-Guy Smal.

Commission de l'Aménagement du Territoire, de la Politique foncière et du Logement:

la désignation de M. Olivier Maingain comme membre effectif de la Commission de l'Aménagement du Territoire, de la Politique foncière et du Logement, en remplacement de M. Jean-Pierre Cornelissen;

la désignation de M. Jean-Pierre Cornelissen comme membre suppléant de la Commission de l'Aménagement du Territoire, de la Politique foncière et du Logement, en remplacement de M. Bernard Clerfavt.

Commission des Affaires intérieurs chargée des Pouvoirs locaux et des compétences d'Agglomération:

la désignation de M. Christian-Guy Smal comme membre effectif de la Commission des Affaires intérieures chargée des Pouvoirs locaux et des compétences d'Agglomération, en remplacement de Mme Martine Payfa;

la désignation de Mme Martine Payfa comme membre suppléant de la Commission des Affaires intérieures chargée des Pouvoirs locaux et des compétences d'Agglomération, en remplacement de M. Jean-Pierre Cornelissen. met de lokale Besturen en de Agglomeratiebevoegdheden in vervanging van de heer Michel Duponcelle;

de aanstelling van de heer Philippe Debry als opvolger van de Commissie voor Binnenlandse Zaken, belast met de lokale Besturen en de Agglomeratiebevoegdheden.

Commissie voor de Economische Zaken, belast met het Economische Beleid, de Energie, het Werkgelegenheidsbeleid en het Wetenschappelijk Onderzoek:

de aanstelling van de heer Alain Adriaens als effectief lid van de Commissie voor de Economische Zaken, belast met het Economische Beleid, de Energie, het Werkgelegenheidsbeleid en het Wetenschappelijk Onderzoek;

de aanstelling van mevrouw Marie Nagy als opvolger van de Commissie voor de Economische Zaken, belast met het Economische Beleid, de Energie, het Werkgelegenheidsbeleid en het Wetenschappelijk Onderzoek in vervanging van de heer Alain Adriaens;

de aanstelling van de heer André Drouart als opvolger van de Commissie voor de Economische Zaken, belast met het Economische Beleid, de Energie, het Werkgelegenheidsbeleid en het Wetenschappelijk Onderzoek.

— Bij brief van 1 december 1993, deelt de *FDF-ERE-fractie* de volgende wijzigingen mede:

Commissie voor de Infrastructuur, belast met Openbare Werken en Verkeerswezen:

de aanstelling van mevrouw Martine Payfa als effectief lid van de Commissie voor de Infrastructuur, belast met Openbare Werken en Verkeerswezen in vervanging van de heer Christian-Guy Smal.

Commissie voor de Ruimtelijke Ordening, het Grondbeleid en de Huisvesting:

de aanstelling van de heer Olivier Maingain als effectief lid van de Commissie voor de Ruimtelijke Ordening, het Grondbeleid en de Huisvesting in vervanging van de heer Jean-Pierre Cornelissen;

de aanstelling van de heer Jean-Pierre Cornelissen als opvolger van de Commissie voor de Ruimtelijke Ordening, het Grondbeleid en de Huisvesting in vervanging van de heer Bernard Clerfayt.

Commissie voor de Binnenlandse Zaken, belast met de Lokale Besturen en de Agglomeratiebevoegdheden:

de aanstelling van de heer Christian-Guy Smal als effectief lid van de Commissie voor Binnenlandse Zakan, belast met de Lokale Besturen en de Agglomeratiebevoegdheden in vervanging van mevrouw Martine Payfa;

de aanstelling van mevrouw Martine Payfa als opvolger van de Commissie voor Binnenlandse Zaken, belast met de Lokale Besturen en de Agglomeratiebevoegdheden in vervanging van de heer Jean-Pierre Cornelissen.